

Insee *dossier*

CHAMPAGNE - ARDENNE



Bilan économique et social

2011



Dossier publié par l'Institut national de la statistique et des études économiques :

Direction régionale de Champagne-Ardenne
10, rue Edouard Mignot - 51079 Reims cedex - tel : 03 26 48 66 60
Directeur de la publication : Patrick Redor, directeur régional de l'Insee
Chef du Service Études et Diffusion : Françoise Courtois-Martignoni
Rédaction en chef : Éric Vaillant
Secrétaire de fabrication : Hervé Bourgeois, Mireille Chasseigne
Création de l'image virtuelle : 5pointcom

ISBN : 978-2-11-058863-0

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	4
BANQUE ET ÉCONOMIE Nouvelle progression des dépôts et des crédits bancaires	5
ACTIVITÉ INDUSTRIELLE Une activité en progression	6
CRÉATION D'ENTREPRISE Forte baisse des créations d'entreprise individuelle	7
DÉFAILLANCES D'ENTREPRISE Baisse généralisée des défaillances d'entreprise	14
EMPLOI Nouvelle dégradation de l'emploi salarié marchand	16
CHÔMAGE Le chômage repart à la hausse	18
POLITIQUES DE L'EMPLOI ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE Renforcement de l'approche territorialisée et par filières économiques	22
AGRICULTURE Une campagne affectée par la sécheresse du printemps	23
VITICULTURE Production et rendement en hausse	25
CONSTRUCTION NEUVE Bilan mitigé	26
TRANSPORTS DE MARCHANDISES De bons résultats, des perspectives variables d'un mode à l'autre	29
ANNÉE TOURISTIQUE Records de fréquentation	31
LOGEMENT SOCIAL Une année charnière pour les aides à la pierre du parc privé	35
SURENDETTEMENT DES MÉNAGES 45 dossiers pour 10 000 habitants	37
ENSEIGNEMENT Baisse des effectifs et amélioration des résultats aux examens	39
DÉPENSES DE SANTÉ Une progression des dépenses de santé plus lente	43
ACTIVITÉ TUTÉLAIRE 9 144 bénéficiaires d'une mesure de protection juridique	46

AVANT-PROPOS

Comme chaque année, l'Insee Champagne-Ardenne publie son bilan économique et social.

Ce document s'adresse à tous les acteurs et observateurs des transformations de l'économie et de la société de notre région. Il dresse le bilan de l'année écoulée dans tous les domaines où la statistique publique peut apporter la contribution de son éclairage.

Cette année, ce dossier est organisé en trois parties. La première est consacrée à l'analyse globale de l'activité en 2011, au prisme des caractéristiques structurelles de l'économie champardennaise et des mouvements conjoncturels nationaux et internationaux. La deuxième partie complète la première par une analyse plus fine par secteur d'activité. La troisième clôt le document avec un regard sur des thèmes à dimension principalement sociale, que ce soient les conditions de logements, le surendettement des ménages, les activités tutélaires ou les dépenses de santé en Champagne-Ardenne.

Comme les années précédentes, ce bilan 2011 est coordonné et réalisé par l'Insee en partenariat avec un ensemble très large de services et d'organismes producteurs d'informations statistiques dans la région. Ce sont ainsi près d'une dizaine de rédacteurs externes à l'Insee qui, par leur contribution, ont rendu possible ce document, et ont permis d'en faire une source de référence pour la connaissance de notre région.

Que chacun d'entre eux en soit ici chaleureusement remercié.

Le Directeur régional de l'Insee Champagne-Ardenne

Patrick REDOR

Nouvelle progression des dépôts et des crédits bancaires

En Champagne-Ardenne, en 2011, les dépôts et crédits bancaires progressent respectivement de +5,9 % et +2 %, à un rythme moindre qu'au niveau national (+7,2 % et +3,9 %).

Dans la région, l'augmentation des dépôts concerne principalement les dépôts rémunérés, avec +8,2 % contre +0,4 % pour les dépôts à vue ; elle est davantage le fait des entreprises que des particuliers. La croissance des dépôts rémunérés des entreprises est de 18,4 % contre 5,4 % pour les particuliers. Les livrets et plans d'épargne populaire (-3,7 % et -13 %) sont délaissés au profit des livrets (+10,3 %) et surtout des comptes créditeurs à terme (+25,2 %).

L'évolution des crédits est moins soutenue que celle des dépôts (+2 %) et concerne plus les particuliers (+4,2 %) que les entreprises (+0,1 %). Favorisés par des taux d'intérêt faibles et par la modéra-

tion des prix de l'immobilier, les crédits à l'habitat octroyés aux particuliers progressent de 4,9 %. En revanche, les encours de crédits à la consommation diminuent légèrement (-0,4 %) mais à un rythme moindre qu'en 2010 (-1,9 %), alors qu'au niveau national, l'évolution demeure positive (+0,4 %).

Pour les entreprises, les crédits d'exploitation reculent de 3,4 % après s'être redressés en 2010 (+8 %). Ce repli apparaît plus accentué qu'au niveau national (-0,9 %). En revanche, la reprise des dépenses d'investissement se traduit par une légère hausse des encours de crédit d'équipement (+1,8 %) moins élevée qu'au niveau national (+5,2 %). ■

Fabrice Duval

Banque de France Champagne-Ardenne

Évolution des dépôts et des crédits entre 2009 et 2010 puis 2010 et 2011

Unité : %	Variation			
	France		Champagne-Ardenne	
	déc10-déc09	déc11-déc10	déc10-déc09	déc11-déc10
DÉPÔTS				
Dépôts à vue	10,5	6,7	8,4	0,4
Dépôts à vue particuliers	7,4	0,8	5,4	-0,1
Dépôts à vue entreprises	12,6	6,3	13,3	1,1
Dépôts rémunérés	6,1	7,4	2,6	8,2
Dépôts rémunérés particuliers	2,4	5,8	0,1	5,4
Dépôts rémunérés entreprises	21,2	16,9	13,0	18,4
Total	7,5	7,2	4,2	5,9
CRÉDITS				
Crédits aux particuliers	8,6	5,6	5,1	4,2
Crédits aux particuliers - consommation	6,7	0,4	-1,9	-0,4
Crédits aux particuliers - habitat	9,0	6,4	6,3	4,9
Crédits aux entreprises	0,9	3,1	0,9	0,1
Crédits aux entreprises - exploitation	-2,2	-0,9	8,0	-3,4
Crédits aux entreprises - équipement	1,0	5,2	-3,2	1,8
Crédits aux entreprises - autres crédits	3,4	3,4	4,4	-0,4
Crédits - autres bénéficiaires	12,7	0,9	6,8	3,9
Total	6,1	3,9	2,9	2,0

Source : Banque de France



>> Définitions

- **Les dépôts à vue** sont des comptes ordinaires créditeurs, qui enregistrent les sommes déposées sur un compte que le déposant peut retirer aisément. Un compte courant est un dépôt à vue. Il en est de même pour le Livret A. Un dépôt à vue peut être ou non rémunéré.
- **Les comptes rémunérés** sont des comptes créditeurs à terme, dans lesquels les fonds demeurent déposés jusqu'à l'expiration du délai fixé à la date d'ouverture.
- **Les placements rémunérés** comprennent les livrets ordinaires (notamment livrets bancaires et livrets B des caisses d'épargne ; livrets A des caisses d'épargne ; livrets bleus du Crédit mutuel ; livrets jeunes), les livrets d'épargne populaire, les livrets de développement durable (ex-Codevi), les comptes d'épargne-logement, les autres comptes d'épargne à régime spécial (comptes d'épargne à long terme, les plans d'épargne en actions (PEA), les plans d'épargne retraite (PER), les livrets épargne entreprise (LEE), les plans d'épargne-logement (PEL), les plans d'épargne populaire (PEP), les bons de caisse et bons d'épargne émis par l'établissement.
- **Dépôts et crédits par région** : La centralisation financière des dépôts et crédits recense, sur une base conventionnelle, les opérations traitées par environ 300 banques adhérentes à la Fédération bancaire française, pour le compte de leur clientèle non financière (résidente et non-résidente). Ne participent à cette centralisation ni les sociétés financières ni les institutions financières spécialisées. La centralisation est élaborée en fonction de l'implantation géographique des guichets ayant traité les opérations et est agrégée par département de la France métropolitaine. Aussi, les variations peuvent refléter les modifications affectant les réseaux bancaires.

Une activité en progression

Selon l'enquête annuelle réalisée en janvier par la Banque de France, l'activité dans l'industrie manufacturière enregistre une croissance de 7,9 % en 2011, comparable à celle observée l'année précédente (+7,3 %). Cette progression favorable n'est toutefois pas suffisante pour compenser le recul de 16,7 % de 2009. L'essor des chiffres d'affaires est soutenu par la vigueur des exportations (+11,9 %).

Un essor qui bénéficie à tous les secteurs industriels

Selon l'enquête de la Banque de France, le rythme de l'activité demeure dynamique dans toutes les grandes branches industrielles. La meilleure performance est réalisée par le secteur des équipements électriques, électroniques et autres machines (+15,3 %), après une hausse assez faible en 2010. À l'inverse, le secteur de la fabrication de matériels de transports ralentit sa croissance en 2011 (+4,5 % après +11,3 % en 2010) pénalisé par l'arrêt de la « prime à la casse », qui avait précédemment soutenu l'activité. La croissance du courant d'affaires de la fabrication de denrées alimentaires et de boissons (+7,1 %) reste satisfaisante, soutenue notamment par le travail des grains et la fabrication de produits amylacés, ainsi que par la fabrication d'aliments pour animaux. Au sein du secteur de la fabrication d'autres produits industriels, la branche « textile, habillement, cuir, chaussure » augmente de +3,9 % après plusieurs exercices successifs de baisse du chiffre d'affaires. Les progressions les plus fortes s'observent dans l'industrie chimique (+7,4 %) et la « métallurgie et fabrication de produits métalliques » (+13,5 %), où la hausse des ventes intègre toutefois le renchérissement du prix des matières premières.

Évolution des chiffres d'affaires et des investissements entre 2010 et 2011 de quelques secteurs d'activité en Champagne-Ardenne

Unité : %	Chiffre d'affaires	Investissements
Denrées alimentaires - Boissons	7,1	23,2
Équipements électriques, électroniques et autres machines	15,3	65,5
Matériels de transport	4,5	25,2
Autres produits industriels	7,6	23,2
Ensemble	7,9	26,8

Source : Banque de France Champagne-Ardenne - Service des affaires régionales



>> Méthodologie

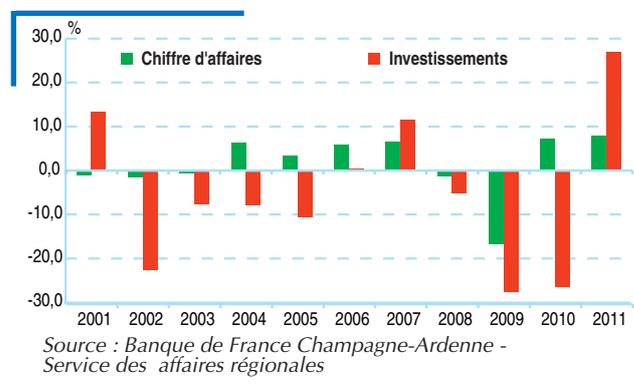
Au cours du mois de janvier 2012, les cinq unités champardennaises de la Banque de France réalisent une enquête auprès d'entreprises dont le siège est installé dans la région, et auprès de quelques grands établissements. Les entreprises ayant cessé toute activité au cours de l'exercice écoulé ne sont pas prises en compte. Collectées sans attendre l'arrêté des comptes de l'exercice 2011, les informations recueillies (effectifs totaux au 31 décembre - y compris le personnel intérimaire - , chiffre d'affaires total HT - pour la construction, la production, en prenant en compte la variation des travaux en cours -, exportations, investissements physiques - crédit-bail inclus -) comportent une part d'estimation et doivent donc être interprétées avec prudence. Outre les données de l'année 2011, des prévisions pour l'année 2012 sont également fournies par la plupart des entreprises participantes.



Une reprise des investissements industriels

En baisse de plus de 25 % au cours des deux années précédentes, les dépenses d'investissements progressent fortement en 2011 (+26,8 %). Ce redressement concerne davantage les projets immobiliers (+41,2 %) que les renouvellements d'équipements (+23 %).

Évolution du chiffre d'affaires et des dépenses d'investissements des entreprises industrielles de Champagne-Ardenne



Dans l'industrie, la branche « équipements électriques, électroniques et autres machines » augmente de plus de 65 % soutenue par la « fabrication d'autres machines d'usage spécifique » (+90 %). Dans les matériels de transport, les dépenses s'accroissent notablement (+25,2 %), ainsi que dans l'industrie agroalimentaire (+23,2 %), notamment dans le secteur de la fabrication des boissons (+76,2 %). À l'exception de la branche « textile, habillement, cuir, chaussure » (-30,5 %), toutes les branches des autres produits industriels progressent également, en particulier celle du « travail du bois, industries du papier et imprimerie » (+100 %).

Fabrice Duval
Banque de France de Champagne-Ardenne



>> Pour en savoir plus

[Pour consulter « les tendances conjoncturelles de votre région »](#)

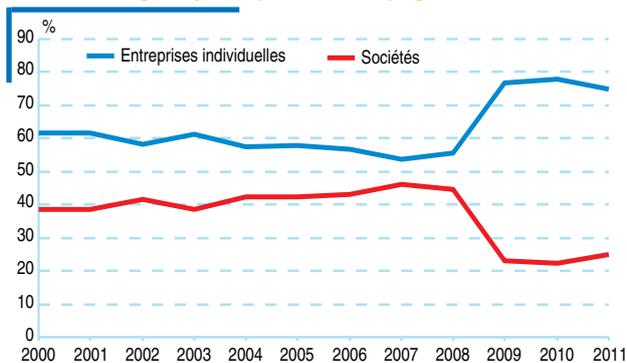
Forte baisse des créations d'entreprise individuelle

En Champagne-Ardenne, comme en France métropolitaine, l'année 2011 est marquée par un net ralentissement des créations d'entreprise lié à l'essoufflement des créations d'auto-entreprise. Néanmoins, en 2011, l'auto-entrepreneuriat concerne encore 58,7 % des entreprises créées. Parmi les créations de société, l'intérêt pour les formes unipersonnelles, EURL ou SASU, se confirme. À l'exception de l'enseignement, santé et action sociale, tous les secteurs d'activité connaissent une baisse des créations. La part des nouvelles entreprises sans salarié au démarrage reste très élevée avec 94,5 % des projets mis en place. Dans la région, les femmes sont à l'origine de 35,5 % des créations d'entreprise individuelle, soit une proportion de deux points inférieure à la moyenne nationale.

En Champagne-Ardenne, avec 7 894 entreprises créées en 2011 dans les secteurs marchands non agricoles, la création d'entreprise faiblit de 12,8 % par rapport à 2010 (-11,9 % en France métropolitaine). Ce recul succède à deux années de forte hausse, conséquence de la mise en place du statut d'auto-entrepreneur le 1er janvier 2009.

Dans la région, comme au niveau national, les nouveaux projets d'entreprise individuelle, moins nombreux en 2011 (-16,1 %), entraînent à la baisse l'ensemble de la création. Le rythme de création d'auto-entreprise ralentit fortement (-17,3 %) ainsi que celui des autres créations d'entreprise individuelle (-11,2 %). En 2011, 4 637 auto-entrepreneurs ont créé une entreprise, soit 973 de moins qu'en 2010. Néanmoins, dans une proportion quasi identique à 2010, le régime de l'auto-entrepreneuriat contribue toujours majoritairement à la création d'entreprise avec 58,7 % des projets mis en place en 2011 et 78,4 % des créations d'entreprise individuelle.

Évolution des créations d'entreprise selon le régime juridique en Champagne-Ardenne



Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles
Source : Insee, répertoire des entreprises et des établissements (Sirene)

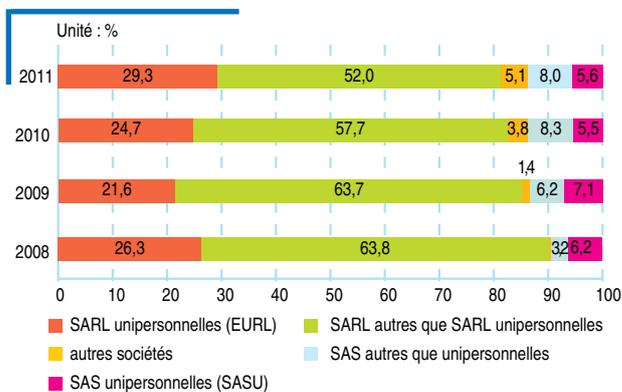
À l'inverse de la tendance nationale (+1,9 % en 2011), l'évolution des créations de société reste orientée à la baisse depuis 2007 en Champagne-Ardenne (-1,3 %). Avec la baisse des créations d'entreprise individuelle, la part des sociétés dans l'ensemble des créations remonte à 25,0 % (+2,9 points par rapport à 2010). En 2008, avant la mise en place du régime de l'auto-entreprise, les sociétés pesaient pour 44,8 % dans la création d'entreprise. Dans toutes les régions de France métropolitaine, les créations d'entreprise chutent d'au moins 7,9 %.

Avec une diminution de 12,8 %, la Champagne-Ardenne se place en 15e position loin devant la Franche-Comté, dernière au classement (-19,5 %). L'essoufflement de l'engouement pour l'auto-entreprise concerne toutes les régions (jusque -29,2 % en Franche-Comté) contribuant ainsi à la baisse généralisée des créations d'entreprise sur tout le territoire de France métropolitaine. En hausse dans les trois quarts des régions, les créations de société évoluent défavorablement en Limousin, Midi-Pyrénées, Alsace, Champagne-Ardenne et Bretagne.

Confirmation de l'intérêt pour les sociétés unipersonnelles

Parmi les 10 977 sociétés créées en 2011 en Champagne-Ardenne, 81,3 % sont des SARL et 13,1 % des SAS. Depuis 2008, le poids des SARL dans les créations de société ne cesse de diminuer au profit des SAS, forme plus souple au niveau de la définition des statuts de l'entreprise et qui ne nécessite, depuis 2009, aucun capital social minimum à la création. Au sein des nouvelles SARL, en baisse de 2,6 % en 2011, la demande de création sous la forme unipersonnelle (EURL) croît au détriment des autres SARL. Les créations de SAS augmentent de 6,6 %, grâce à la forte croissance des nouvelles SASU (+31,6 %), qui pèsent, en 2011, pour 5,1 % dans les créations de société. La SASU, pouvant

Répartition des créations de société selon le régime juridique en Champagne-Ardenne en 2011



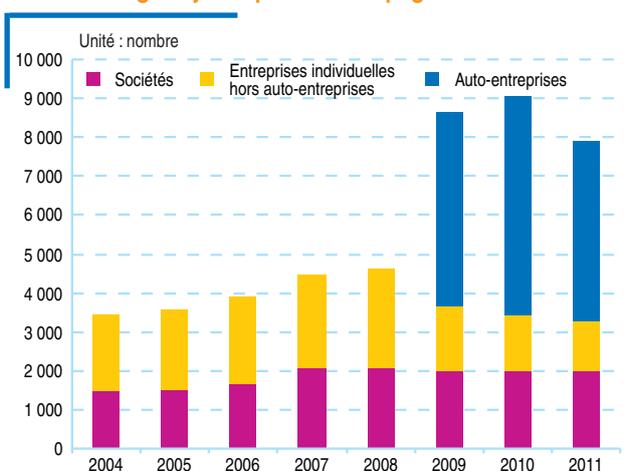
Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles
Source : Insee, répertoire des entreprises et des établissements (Sirene)

CRÉATION D'ENTREPRISE

être constituée par un seul associé avec un capital de 1 euro, est la forme juridique privilégiée des auto-entrepreneurs amenés à se transformer juridiquement en raison du développement de leur activité.

Ainsi, comme au niveau national, l'engouement pour la forme juridique unipersonnelle, sous forme d'EURL ou de SASU, se confirme en 2011. Composées d'un unique associé, les sociétés unipersonnelles représentent, en 2011, 34,3 % des créations de société dans la région, contre 28,4 % en 2010. Au niveau national, les EURL et SASU pèsent pour 36,8 % dans la création de société (28,4 % en 2010).

Évolution des créations d'entreprise selon le régime juridique en Champagne-Ardenne



Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles

Source : Insee, répertoire des entreprises et des établissements (Sirene)

Baisse des créations d'entreprise dans les quatre départements

En 2011, les créations d'entreprise sont en recul dans les quatre départements de la région. Les Ardennes connaissent la diminution la plus prononcée avec 305 créations de moins qu'en 2010 (-15,6 %), la dynamique des sociétés (+2,2 %) ne parvenant pas à compenser la forte baisse des créations d'auto-entreprise

(-25,0 %). Les tendances sont identiques dans la Marne : la croissance des sociétés, surtout des EURL (+28,2 %), ne suffit pas à compenser l'évolution défavorable des créations d'entreprise individuelle, notamment d'auto-entreprise (-15,6 %). Dans l'Aube, les trois formes de créations d'entreprise (auto-entreprises, autres entreprises individuelles et sociétés) reculent dans les mêmes proportions. En Haute-Marne, la stabilité des créations de société est assurée par la forte croissance des formes unipersonnelles (hausse de 25,0 % de créations d'EURL), mais les créations d'entreprise individuelle diminuent fortement.

Forte baisse des créations dans l'industrie

En 2011, en Champagne-Ardenne, hormis dans l'enseignement, santé et action sociale, la création d'entreprise baisse dans tous les secteurs d'activité. Au niveau national, les créations d'entreprise diminuent dans tous les secteurs, excepté ceux des activités immobilières et des activités financières ou d'assurance. Compte-tenu des volumes en jeu, la répartition des créations d'entreprise par secteur d'activité est peu modifiée. Aussi, en comparaison à la structure nationale, la Champagne-Ardenne présente toujours une création d'entreprise moins orientée vers le soutien aux entreprises, l'information et la communication et au contraire davantage tournée vers le commerce, les services aux ménages et l'industrie. Néanmoins, en 2011, les créations d'entreprise industrielle diminuent encore plus fortement dans la région qu'au niveau national (-24,8 %, contre -14,0 %). Dans l'industrie, tout comme au niveau national, 2011 marque la fin du pic de créations d'entreprise observé en 2009 et 2010 à 98 % sous forme sociétale, dans le secteur de la production d'électricité. Les mesures fiscales avantageuses proposées en 2010 pour encourager la production d'électricité issue d'énergies renouvelables ne sont pas reconduites en 2011. Ainsi, en 2009, 160 entreprises de la production d'électricité avait été créées en Champagne-Ardenne ; elles étaient 126 en 2010 et seulement 13 en 2011. Au contraire, en 2011, les activités de gestion des déchets (dont la récupération de métaux) rencontrent un vif succès auprès des auto-entrepreneurs : sur les 445 entreprises industrielles créées, 61 le sont dans ce secteur, dont 53 sous forme d'auto-entreprise.

Création d'entreprise dans les départements de Champagne-Ardenne selon le régime juridique en 2011

Unités : nombre et %	Auto-entreprises		Entreprises individuelles hors auto-entreprises		Sociétés		Ensemble des créations	
	Nombre	Évolution 2010-2011	Nombre	Évolution 2010-2011	Nombre	Évolution 2010-2011	Nombre	Évolution 2010-2011
Ardennes	928	-25,0	306	-1,3	418	2,2	1 652	-15,6
Aube	1 104	-13,1	306	-14,0	421	-14,8	1 831	-13,7
Marne	2 069	-15,6	537	-12,0	942	4,2	3 548	-10,5
Haute-Marne	536	-17,5	131	-21,1	196	-0,5	863	-14,8
Champagne-Ardenne	4 637	-17,3	1 280	-11,2	1 977	-1,3	7 894	-12,8
France métropolitaine	284 246	-18,8	84 870	-9,2	160 859	1,9	529 975	-11,9

Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles

Source : Insee, répertoire des entreprises et des établissements (Sirene)

CRÉATION D'ENTREPRISE



Une moindre dynamique auto-entrepreneuriale dans la construction, le commerce et les services

L'essoufflement de l'auto-entrepreneuriat impacte fortement les secteurs d'activité dans lesquels le poids des auto-entreprises dans la création est élevé. Ainsi, dans les activités de soutien aux entreprises, la baisse de 20,7 % des créations d'auto-entreprise (66,1 % des créations du secteur) entraîne à la baisse l'ensemble de la création (-14,4 %). En 2011, les activités de l'économie de la construction (études et métrés de projets de construction) sont en hausse, pendant que les créations dans les services d'aménagement paysager diminuent par rapport à 2010. Dans le secteur des autres services aux ménages, encore davantage concerné par l'auto-entrepreneuriat avec 81,8 % des projets mis en place en 2011, les créations reculent de 18,7 % en raison de la baisse prononcée des immatriculations d'auto-entreprise. En 2011, dans ce secteur, les activités de clubs de sport sont en croissance, au contraire des créations de salon de soins de beauté et de coiffure. Dans l'information et la communication, malgré une progression notable de nouvelles sociétés (+31,6 %), la création continue de reculer (-7,9 %) en raison de la chute des créations d'auto-entreprise pesant pour 77,9 % dans la création du secteur, souvent dans des activités de programmation informatique.

Le secteur de la construction connaît, en 2011, la deuxième plus forte baisse des créations d'entreprise en raison d'un fort recul des créations d'auto-entreprise (-28,4 %), qui représentent 71,6 % des créations. Les nouvelles immatriculations d'activités de travaux de construction (plâtrerie, vitrerie) diminuent au contraire des activités de travaux de finition (feronnerie décorative, remise en état des lieux après travaux). Dans le secteur du commerce, hébergement et restauration, le plus fort contributeur à la création avec 31,1 % des nouvelles immatriculations d'entreprise en Champagne-Ardenne, les créations diminuent de 8,6 % du fait du ralentissement des créations d'entreprise individuelle (-11,6 %), même si celles-ci pèsent un peu moins dans la création (69,6 %).

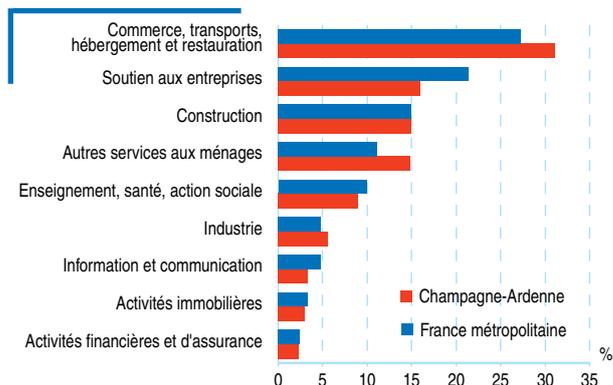
Au contraire de la tendance nationale, malgré une augmentation des immatriculations d'auto-entreprise, les secteurs des activités immobilières et des activités financières et d'assurance accusent également un recul des créations (respectivement -2,4 % et -6,3 %), après les fortes hausses enregistrées en 2010. Dans ces deux secteurs, le poids des entreprises individuelles est le moins élevé de tous les secteurs (respectivement 41,0 % et 34,3 % des créations) et seulement 9,2 % et 16,3 % des créations sont des auto-entreprises ; d'une part, la loi exclut du régime de l'auto-entreprise plusieurs activités relevant de ces secteurs, d'autre part, pour ces activités le seuil maximum de chiffre d'affaires autorisé par le régime peut être rapidement dépassé.



Enseignement, santé et action sociale, seul secteur d'activités en hausse

En retrait de 3,0 % en France métropolitaine en 2011, l'enseignement, santé et action sociale est l'unique secteur en évolution favorable en Champagne-Ardenne (+2,3 %). Si la création d'entreprise individuelle pèse pour 93,1 % dans les créations du secteur, les auto-entreprises ne concernent pour autant que 49,7 % des créations. Ainsi, le recul de 3,0 % des auto-entreprises impacte

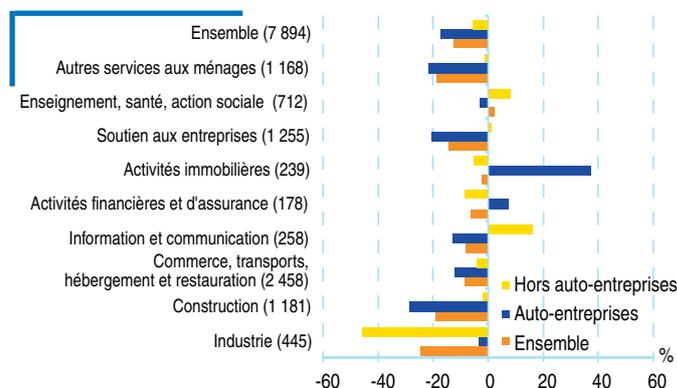
Répartition des créations d'entreprise selon le secteur d'activité en 2011



Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles
Source : Insee, répertoire des entreprises et des établissements (Sirene)

peu la dynamique de création, portée par les nouvelles sociétés (+16,7 %, 2e plus forte hausse après le secteur de l'information-communication) et les nouvelles entreprises individuelles hors auto-entreprises (+6,9 %). Au sein du secteur, en 2011, les créations diminuent dans l'enseignement au profit de l'action sociale, notamment l'aide à domicile.

Évolution des créations d'entreprise entre 2010 et 2011 selon le secteur d'activité en Champagne-Ardenne



Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles
Source : Insee, répertoire des entreprises et des établissements (Sirene)



Des créations souvent sans salarié au démarrage

En 2011, en Champagne-Ardenne, comme en France métropolitaine, en lien avec la part importante d'auto-entrepreneurs parmi les créateurs, la proportion de créations sans salarié au démarrage est très élevée (94,5 % et 94,3 % au niveau national).

Si juridiquement rien n'interdit à une auto-entreprise d'employer un salarié, le régime de l'auto-entrepreneuriat n'est économiquement pas adapté aux employeurs en raison notamment de la non-déductibilité des charges.

Sur les 7 894 créations d'entreprise, seulement 435 démarrent avec au moins un salarié à la mise en place du projet, créant ou maintenant 1 235 emplois salariés. Parmi les 435 créations d'entreprise avec salariés au démarrage, 50,8 % comptent un unique

CRÉATION D'ENTREPRISE

salarié (53,7 % en France métropolitaine). Le secteur du commerce est le plus gros pourvoyeur d'emplois salariés : parmi les nouvelles entreprises déclarant au moins un salarié à la création, 43,0 % relèvent de ce secteur, générant ou maintenant 492 emplois.

La construction arrive en deuxième position avec 232 salariés déclarés par les nouvelles créations d'entreprise.

Hors auto-entreprises, les créations avec au moins un salarié au

démarrage restent peu fréquentes concernant 13,2 % des projets. Les entreprises immatriculées sous forme de société sont davantage employeuses que les autres : parmi elles 18,8 % démarrent avec au moins un salarié contre 5,1 % des entreprises individuelles (hors auto-entreprises). ■

Séverine Weidmann
Insee Champagne-Ardenne

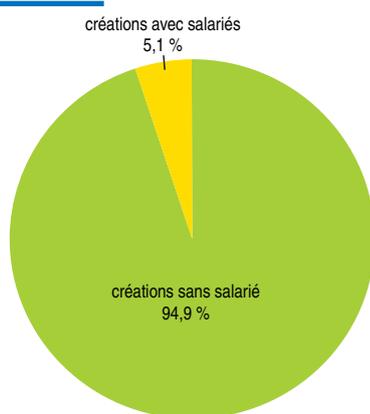
Créations d'entreprise et créations d'emploi salarié selon le secteur d'activité en 2011

Unités: nombre et %	Champagne-Ardenne		Part des créations sans salarié dans l'ensemble des créations hors auto-entreprise	
	Créations d'entreprise	Part des créations sans salarié dans l'ensemble des créations	en Champagne-Ardenne	en France métropolitaine
Industrie	445	93,7	82,7	82,9
Construction	1 181	92,5	82,9	79,9
Commerce, transports, hébergement et restauration	2 458	92,4	84,3	84,5
Information et communication	258	96,5	84,2	94,3
Activités financières	178	88,2	85,9	93,9
Activités immobilières	239	97,5	97,2	96,8
Soutien aux entreprises	1 225	96,7	90,4	92,1
Enseignement, santé, actions sociales	712	98,0	96,1	96,6
Autres services aux ménages	1 168	96,6	81,2	83,7
Ensemble	7 894	94,5	86,8	87,8

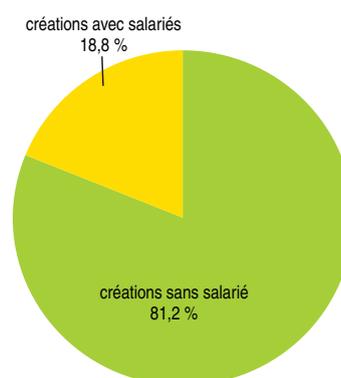
Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles

Source : Insee, répertoire des entreprises et des établissements (Sirene)

Part des créations d'entreprise selon le nombre de salarié au démarrage de l'activité en Champagne-Ardenne en 2011



Entreprises individuelles
(hors auto-entreprises)



Sociétés

Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles

Source : Insee, répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) 2011

CRÉATION D'ENTREPRISE

>> L'essoufflement de l'auto-entrepreneuriat

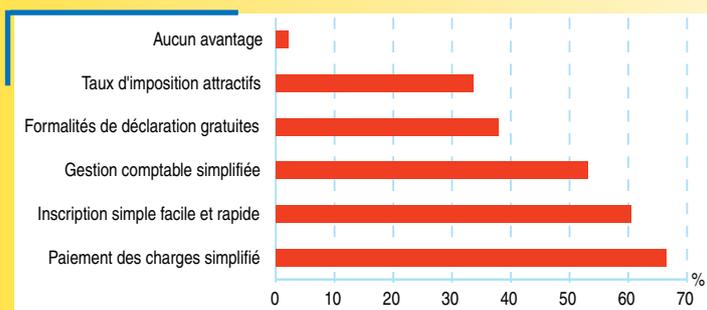
Depuis la mise en place du régime de l'auto-entrepreneur le 1er janvier 2009, 15 242 auto-entreprises ont été créées en Champagne-Ardenne. Après un vif démarrage en 2009, propulsant la création à un haut niveau, le rythme des nouvelles immatriculations d'auto-entreprise ralentit fortement en 2011. Pour autant, l'auto-entrepreneuriat continue d'attirer avec 4 637 nouvelles immatriculations en 2011, soit 58,0 % de l'ensemble des créations d'entreprise. D'après l'enquête Sine réalisée en 2010 auprès d'un échantillon de nouveaux auto-entrepreneurs, 21,3 % des créateurs d'auto-entreprise de Champagne-Ardenne déclarent qu'ils auraient mis en place leur projet même en l'absence de ce régime. Sur la base de ces déclarations, le nombre d'entreprises créées en 2011 en Champagne-Ardenne serait équivalent à celui de 2008, année précédant la mise en place de l'auto-entrepreneuriat.

Outre une conjoncture économique morose, la mise en application en 2011 de la loi de financement pour la sécurité sociale, en durcissant le régime de l'auto-entrepreneuriat, peut avoir découragé des créateurs potentiels et expliquer le repli des créations d'auto-entreprise. En effet, depuis le 1er janvier 2011, les auto-entrepreneurs sont assujettis à la formation professionnelle comme les autres travailleurs indépendants et doivent déclarer, chaque mois ou trimestre, leurs revenus aux organismes de recouvrement, même en l'absence de chiffre d'affaires. Or, d'après l'enquête Sine, la simplification des procédures proposée par le régime de l'auto-entrepreneur, que ce soit pour le paiement des charges, les formalités d'inscription ou la gestion comptable, apparaît comme déterminante dans la décision de créer une auto-entreprise : en 2010, 66,4 % des nouveaux auto-entrepreneurs champardennais déclarent avantageux le paiement simplifié des charges et 53,1 % la gestion comptable facilitée.

Fin 2011, l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acos) recense, en Champagne-Ardenne, 12 003 auto-entrepreneurs actifs depuis plus de trois mois. Parmi eux, 65,5 % déclarent un chiffre d'affaires positif en 2011 (62,9 % au niveau national) pour une moyenne de 7 856 euros, contre 9 244 euros au niveau national, niveaux bien inférieurs aux seuils maximums du régime de l'auto-entrepreneur de 36 600 € ou 81 500 € cette année-là selon la nature de l'activité. En comparaison, parmi les créateurs d'entreprise de 2006 de Champagne-Ardenne (enquête Sine 2006), 24,9 % déclaraient trois ans après la mise en place de leur projet un chiffre d'affaires annuel inférieur à 32 000 euros et 44,6 % un chiffre d'affaires inférieur à 80 000 €.

La plupart des créations d'auto-entreprise se concrétisent par un démarrage effectif de l'activité : les 12 003 auto-entreprises ayant démarré leur activité depuis au moins trois mois (source Acoss) représentent 78,8 % des auto-entreprises immatriculées au répertoire Sirene entre 2009 et 2011. D'après Sine 2010, l'auto-entreprise nouvellement créée est considérée comme une activité permanente pour 80,7 % des créateurs et même pour 93,5 % de ceux en situation préalable de chômage. À terme, 61,7 % des auto-entrepreneurs interrogés en 2010, et toujours en activité, envisagent de se développer et 17,9 % de se maintenir au niveau actuel.

Les avantages du régime de l'auto-entrepreneuriat déclarés par les créateurs d'auto-entreprise de Champagne-Ardenne en 2010



Lecture : en 2010, d'après l'enquête Sine, 66,4 % des créateurs d'une auto-entreprise déclarent avantageux le paiement simplifié des charges. Plusieurs avantages peuvent être déclarés par un même auto-entrepreneur

Source : Insee, Sine auto-entreprises 2010

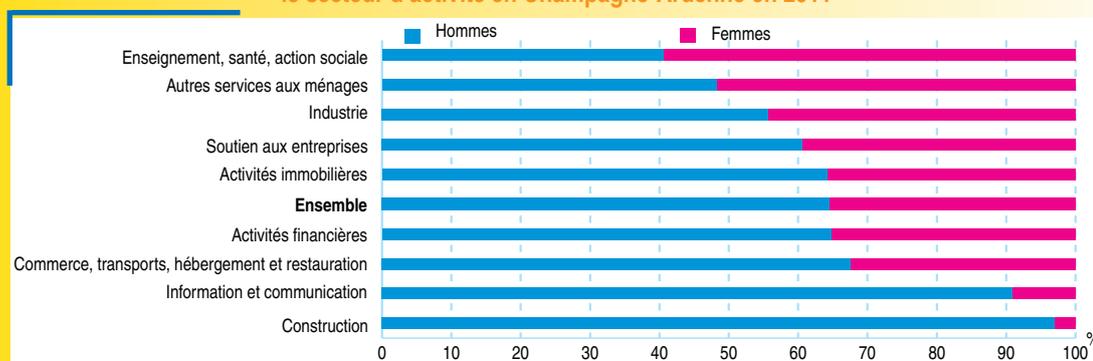
CRÉATION D'ENTREPRISE

>> Les femmes à l'origine de 35,5 % des créations d'entreprise individuelle

En 2011, sur les 5 917 entreprises individuelles créées (auto-entreprises et autres entreprises individuelles), 2 103 le sont par une femme, soit 35,5 % des créations contre 37,6 % en France métropolitaine. La Champagne-Ardenne se situe avec la Picardie, la Lorraine ou la Franche-Comté dans le tiers des régions françaises les moins féminisées en matière d'entrepreneuriat. En Île-de-France et dans les régions littorales les plus tertiaires et touristiques, la création d'entreprise individuelle est davantage féminisée, atteignant 39,5 % des projets en Pays-de-Loire, sans toutefois dépasser les niveaux des départements d'outre-mer (45,6 % aux Antilles et 53,9 % à Mayotte).

Comme au niveau national, les femmes sont majoritaires dans le secteur de l'enseignement, santé et action sociale, avec 58,4 % des projets notamment dans les activités de la santé humaine (infirmiers, sages-femmes...) et dans le secteur des autres services aux ménages (51,5 %) avec la création de salons de beauté ou de coiffure. Elles sont au contraire sous-représentées dans les activités d'information et de communication (9,1 % des créations d'entreprise individuelle) et de la construction (3,0 %). En 2011, la part des femmes parmi les porteurs de projet est moins élevée chez les auto-entrepreneurs (34,7 % des créations) que parmi les autres entrepreneurs individuels (38,7 %).

Répartition des créations d'entreprise individuelle selon le genre et le secteur d'activité en Champagne-Ardenne en 2011



Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles

Source : Insee, répertoire des entreprises et des établissements (Sirene)



>> Sources

Les statistiques de créations d'entreprise proviennent du **répertoire des entreprises et des établissements (Sirene)** géré par l'Insee. L'étude porte sur les créations d'entreprise de l'ensemble des activités marchandes non agricoles (ou champ de l'industrie, du commerce et de l'ensemble des services). Ce champ inclut les activités financières et d'assurance et les activités de location de biens immobiliers.

La décomposition en secteurs d'activité utilisée dans cette étude s'appuie, pour l'essentiel, sur le niveau d'agrégation en dix postes dit A10 de la nomenclature d'activités française révision 2 (NAF rév. 2, 2008) mais seuls neuf postes sont utilisés du fait que le champ est hors activités agricoles. Les intitulés de certains postes sont résumés : ainsi, par exemple, le poste « autres activités de services » est renommé « autres services aux ménages » mais ne recoupe pas les activités du poste « services aux particuliers » de la nomenclature d'activités française révision 1 (NAF rév. 1, 2003).

Données Acooss sur les non-salariés : l'agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acooss) gère le registre des non-salariés pour calculer leurs droits sociaux (maladie, vieillesse...) et centralise à ce titre les données sur les auto-entrepreneurs. Ces données permettent ainsi de connaître les personnes affiliées à ce régime et, pour chaque trimestre de 2009 et 2010, le chiffre d'affaires déclaré (base du calcul des cotisations sociales) et donc le trimestre précis où elles ont réalisé une première activité dégageant du chiffre d'affaires.

Dispositif SINE (Système d'information sur les nouvelles entreprises) : système permanent d'observation d'une génération de nouvelles entreprises (de tous secteurs sauf l'agriculture) tous les quatre ans. Dans ce cadre, deux enquêtes ont eu lieu en septembre 2010 : l'une auprès des entreprises créées au premier semestre 2010, l'autre spécifiquement auprès des 190 000 créateurs d'auto-entreprises à la même période. L'encadré sur « l'essoufflement de l'auto-entrepreneuriat » s'appuie principalement sur la seconde. 40 000 auto-entrepreneurs ont été interrogés et 66 % d'entre eux ont fourni une réponse exploitable. Comme pour les générations de créateurs enquêtées en 1998, 2002 et 2006, deux autres interrogations sont prévues trois ans et cinq ans après la création.

CRÉATION D'ENTREPRISE



>> Pour en savoir plus

- « [Moins de créations d'entreprises individuelles en 2011](#) », Insee Première n° 1387, janvier 2012
- « [Trois auto-entrepreneurs sur quatre n'auraient pas créé d'entreprise sans ce régime](#) », Insee Première n° 1388, février 2012
- « [Créations et créateurs d'entreprise sous le régime de l'auto-entrepreneur - Enquête auto-entrepreneurs 2010](#) », Insee Résultats n° 57, février 2012
- « [La création d'entreprise en 2010 en Champagne-Ardenne: Une dynamique toujours portée par l'auto-entrepreneuriat](#) », Insee Flash n° 132, avril 2011
- « [Les créations d'entreprise en 2009 - Le régime de l'auto-entrepreneur dynamise la création](#) », Insee Flash n° 119, avril 2010
- « [La mise en place de l'auto-entrepreneur : bilan à fin décembre 2011](#) », communiqué de presse, Acooss, mars 2012
- « [Le portail des auto-entrepreneur](#) »



>> Définitions

Créations d'entreprise : la définition des créations d'entreprise dénombrées par l'Insee s'appuie sur les concepts harmonisés au niveau européen. Les créations d'entreprise correspondent aux nouvelles immatriculations dans le répertoire Sirene enregistrant un début d'activité relevant de l'un des cas suivants :

- création de nouveaux moyens de production ;
- cas où l'entrepreneur redémarre une activité après une interruption de plus d'un an ;
- cas où l'entrepreneur redémarre une activité après une interruption de moins d'un an, mais avec changement d'activité ;
- reprise par une entreprise nouvelle des activités d'une autre entreprise s'il n'y a pas continuité entre la situation du cédant et celle du repreneur, en termes d'activité et de localisation.

Toutefois, dans le cas des auto-entreprises, les créations ne peuvent être dénombrées au sens du concept européen. L'immatriculation des auto-entreprises dans le répertoire Sirene est effective, qu'elles aient ou non effectivement démarré une activité. Sont ainsi comptabilisées des « demandes de création » dont certaines se traduiront par une vraie création d'activité et d'autres par un démarrage différé voire jamais réalisé. Une partie de ces demandes, enfin, sera invalidée par l'Acooss : les personnes relevant de la mutualité sociale agricole ou de diverses professions réglementées ne peuvent en effet prétendre au régime de l'auto-entrepreneur, ce qui entraîne finalement le rejet de leur affiliation.

Le régime de l'auto-entrepreneur a été créé par la loi de modernisation de l'économie (LME) d'août 2008. Il s'applique depuis le 1^{er} janvier 2009 aux personnes physiques qui créent ou possèdent déjà une entreprise individuelle pour exercer une activité commerciale, artisanale ou libérale (hormis certaines activités) à titre principal ou complémentaire. Le régime de l'auto-entrepreneur offre des formalités de création d'entreprise allégées ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. L'entreprise individuelle doit remplir les conditions du régime fiscal de la micro-entreprise à savoir réaliser moins de 80 300 euros de chiffre d'affaires pour une activité commerciale ou moins de 32 100 euros pour les prestations de services et activités libérales. L'auto-entrepreneur bénéficie ainsi :

- d'un régime microsocial simplifié ;
- d'une dispense d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) et/ou au répertoire des métiers (RM) ;
- d'une exonération de TVA ;
- et sur option, d'un régime micro fiscal simplifié (versement libératoire de l'impôt sur le revenu) et d'une exonération de taxe professionnelle pendant trois ans à compter de la date de création.

SARL : société groupant des associés dont la responsabilité est limitée à leur apport personnel.

SARL unipersonnelle (EURL) : SARL constituée par une seule personne qui en détient par conséquent toutes les parts.

SAS (société par actions simplifiée) : société groupant des associés dont la responsabilité est limitée à leur apport personnel et qui ont la possibilité de disposer de prérogatives indépendantes de leur part de capital. La SAS est une société de capitaux, ce qui la rapproche de la SA (société anonyme).

SAS unipersonnelle (SASU) : SAS à associé unique.

DÉFAILLANCES D'ENTREPRISE

Baisse généralisée des défaillances d'entreprise

En 2011, en Champagne-Ardenne, 693 entreprises défaillantes ont fait l'objet d'un jugement prononçant soit l'ouverture d'une procédure de redressement, soit directement la liquidation judiciaire. Après cinq années consécutives de hausse, le nombre de dépôts de bilan baisse de 16,3 % et retrouve ainsi son niveau d'avant crise.

Au niveau national, le nombre de défaillances d'entreprise diminue très légèrement (-1,4 %) et se maintient au dessus du niveau de 2007. La Champagne-Ardenne connaît la plus forte baisse des défaillances des régions de France métropolitaine, suivie de près par la Corse et l'Alsace. Pour trois des huit régions qui connaissent une progression des dépôts de bilan, la hausse dépasse 5 % (Pays-de-Loire, Picardie et Limousin).

Dans la région, excepté « l'enseignement, santé et action sociale », tous les grands secteurs d'activités connaissent une baisse des défaillances.

Dans l'industrie, les faillites d'entreprise diminuent fortement (-24,8 %) après la hausse élevée de 2010 (+18,0 %). Au niveau national, le nombre de défaillances d'entreprises industrielles baisse pour la deuxième année consécutive, mais à un rythme moins soutenu (-4,1 % après -13,2 % en 2010).

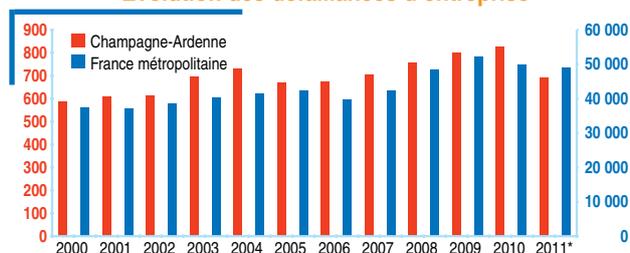
Dans la construction, après avoir atteint des niveaux record au cours des deux années de crise, la baisse des procédures se poursuit en 2011, mais à un rythme ralenti par rapport à 2010. Avec 162 défaillances, la situation du secteur apparaît encore dégradée au regard de la moyenne sur la période 2000-2007 (133 défaillances).

Dans les services, la situation s'améliore aussi nettement. Après une hausse de 13,3 % en 2010, les défaillances du secteur des activités de soutien aux entreprises diminuent de 39,7 %. Avec 47 dépôts de bilan en 2011, ce secteur n'a jamais connu un aussi bas niveau de défaillances depuis 1993. En France métropolitaine, la baisse se poursuit pour la troisième année consécutive, mais reste limitée à -1,7 %.

Dans les activités de services aux ménages, malgré une baisse des jugements de 6,4 %, le nombre de défaillances d'entreprise reste à un niveau élevé, proche de la moyenne 2007-2010.

Avec 42 défaillances de moins qu'en 2010, le secteur du commerce de gros et de détail, qui pèse pour un quart dans l'ensemble des faillites d'entreprise, s'améliore et retrouve ainsi un niveau

Évolution des défaillances d'entreprise



* Données provisoires
Champ : activités marchandes hors agriculture, données en date de jugement

Source : Insee - Bodacc

Évolution des défaillances d'entreprise selon le secteur d'activité

Unités : nombre, %	Champagne-Ardenne			France métropolitaine		
	2010	2011(1)	Évolution 2011/2010	2010	2011(1)	Évolution 2011/2010
Industrie	105	79	-24,8	3 769	3 616	-4,1
Construction	175	162	-7,4	13 797	13 143	-4,7
Commerce, transports, hébergement et restauration	339	279	-17,7	18 739	18 818	0,4
dont Commerce ; réparation d'autos et de motos	214	172	-19,6	11 346	11 489	1,3
Transports et entreposage	26	24	-7,7	1 654	1 526	-7,7
Hébergement et restauration	99	83	-16,2	5 739	5 803	1,1
Information et communication	21	17	-19,0	1 308	1 270	-2,9
Activités financières	19	14	-26,3	862	908	5,3
Activités immobilières	28	18	-35,7	1 669	1 586	-5,0
Soutien aux entreprises	78	47	-39,7	5 586	5 491	-1,7
Enseignement, santé, action sociale	16	33	106,3	1 190	1 346	13,1
Services aux ménages	47	44	-6,4	2 832	2 897	2,3
Ensemble	828	693	-16,3	49 752	49 075	-1,4

(1) Données provisoires
Champ : activités marchandes hors agriculture, données en date de jugement

Sources : Insee - Bodacc

DÉFAILLANCES D'ENTREPRISE

proche du début des années 2000. À l'inverse, au niveau national, les dépôts de bilan augmentent de 1,3 % et se maintiennent à un niveau élevé comparé aux années d'avant crise.

Pour la troisième année consécutive, le nombre de défaillances diminue dans l'hébergement et la restauration : avec 83 faillites en 2011, le secteur retrouve son niveau des années 2000 d'avant crise.

« L'enseignement, santé et action sociale », qui pèse pour 4,8 % dans l'ensemble des faillites d'entreprise en 2011, est le seul secteur à ne pas bénéficier dans la région de la baisse généralisée des défaillances d'entreprise. Dans ce groupe d'activités, le nombre de dépôts de bilan fait plus que doubler par rapport à 2010 pour atteindre un niveau jamais égalé depuis le début des années 2000. Cette forte hausse concerne principalement l'action sociale, et tout particulièrement l'aide à domicile qui regroupe, avec 22 dépôts de bilan en 2011, les deux tiers des défaillances du secteur. La région contribue ainsi pour 15 % aux défaillances d'entreprise d'aide à domicile de France métropolitaine de l'année. Au niveau national, le nombre de dépôts de bilan du secteur de « l'enseignement, santé et action sociale » connaît aussi la situation la plus défavorable avec une hausse des défaillances de 13,1 %.

En 2011, le nombre de défaillances diminue dans trois des quatre départements de Champagne-Ardenne. Il augmente dans l'Aube (+4,6 %) et se maintient à un niveau très supérieur à celui de la période d'avant-crise : 229 entreprises aubois déposent le bilan en 2011, elles étaient en moyenne 150 au cours de la période 2000-2007. Au contraire, le nombre de dépôts de bilan diminue for-

tement dans les Ardennes (-38,0 %) et passe sous le seuil des 100 défaillances avec 80 jugements, soit le plus bas niveau jamais atteint depuis le début de la décennie 90. Aussi, pour la première fois depuis 1993, les défaillances d'entreprise ardennaise sont moins nombreuses que les défaillances haut-marnaises, même si celles-ci sont également en forte baisse (-11,8 %). Dans la Marne, les faillites reculent aussi significativement (-22,2%) et retrouvent leur niveau moyen des années d'avant-crise 2000-2007. ■

Cyril Pluym
Insee

Nombre de défaillances par département

Unités : nombre et %	2010	2011 (1)	Évolution 2011/2010
Ardennes	129	80	-38,0
Aube	219	229	4,6
Marne	378	294	-22,2
Haute-Marne	102	90	-11,8
Champagne-Ardenne	828	693	-16,3

(1) Données provisoires
Champ : activités marchandes hors agriculture, données en date de jugement

Sources : Insee, Bodacc

Nouvelle dégradation de l'emploi salarié marchand

En 2011, en Champagne-Ardenne, après un début d'année assez favorable aux créations d'emploi, l'emploi salarié des secteurs principalement marchands non agricoles repart franchement à la baisse dès l'été. Amorcée au troisième trimestre 2010, la reprise des créations d'emploi en Champagne-Ardenne ne résiste pas à la dégradation générale de la conjoncture économique, observée en France et en Europe à partir du second semestre 2011. Par ailleurs, en Champagne-Ardenne, le prolongement ou l'aboutissement de quelques plans sociaux importants, dont certains remontent à la période de crise 2008-2009, accentuent fortement le retournement conjoncturel. Ainsi, entre décembre 2010 et décembre 2011, l'emploi salarié marchand champardennais recule de 0,8 %, soit une perte nette de 2 300 emplois.

En France métropolitaine, l'inversion de tendance du second semestre 2011 est nettement moins marquée qu'en Champagne-Ardenne et l'année se termine globalement par une hausse des emplois marchands (+0,4 %), soit un gain net de 67 000 postes de travail. Comparée aux autres régions de France métropolitaine, la Champagne-Ardenne connaît en 2011 la plus forte dégradation de l'emploi salarié marchand, après le Limousin (-0,6 %) et la Lorraine (-0,5 %).

En 2011, l'emploi salarié marchand baisse dans les quatre départements de Champagne-Ardenne à un rythme plus ou moins marqué. La baisse de l'emploi est la plus forte dans les Ardennes (-1,5 %) sous l'effet de la contraction des effectifs dans les services marchands, notamment dans l'intérim. Dans la Marne (-0,7 %), les pertes d'emploi proviennent essentiellement de l'industrie et du secteur de l'intérim. Dans l'Aube (-0,4 %), le recul des effectifs est imputable à l'industrie et au secteur de la construction. En Haute-Marne (-0,5 %), la baisse de l'emploi est due au secteur de la construction et aux services marchands hors intérim.

L'emploi industriel toujours en panne

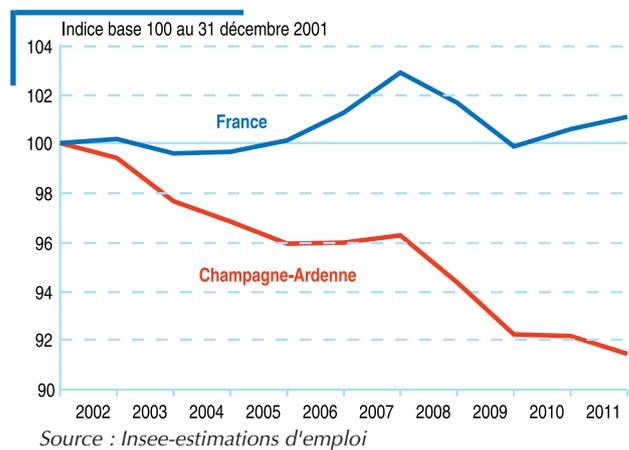
En 2011, représentant en Champagne-Ardenne près de 30 % des emplois salariés marchands non agricoles, contre 20 % en France métropolitaine, l'emploi salarié industriel (non compris les intérimaires) se replie de 2,1 % en un an, soit une suppression nette de 1 800 postes. Au niveau national, l'emploi industriel ne recule que très légèrement (-0,1 %). Cette divergence d'évolution résulte notamment des spécialisations du tissu industriel régional dans des activités fortement sensibles aux fluctuations conjoncturelles, en comparaison au tissu national beaucoup plus diversifié. De plus, en 2011, la mise en procédure de redressement judiciaire, les années antérieures, notamment de crise, de quelques grosses entreprises (Delphi, PTPM, Gantois, Hebdoprin...) continue de peser sur l'emploi de l'industrie régionale.

Hormis le secteur « énergie-eau-gestion des déchets », toutes les grandes composantes de l'emploi industriel perdent des effectifs. La « fabrication de matériels de transport » est particulièrement touchée (-15,3 %, soit -550 emplois), notamment en raison, de la

fermeture de Reims Aérospace, des suites de la liquidation de Delphi et de pertes importantes d'emploi dans plusieurs établissements (Mefro Roues France, Cycleurope Industries...). Représentant 58 % des emplois industriels, le secteur « fabrication d'autres produits industriels » (-3,4 %, soit -800 emplois) est affecté par le ralentissement de la conjoncture dans la métallurgie et la fabrication de produits métalliques ainsi que par les conséquences sur l'emploi de défaillances d'entreprise dans le secteur « travail du bois, industries du papier et imprimerie » (SIRC, Hebdoprint...). L'emploi du secteur « fabrication de denrées alimentaires et de boissons » recule de 5,1 % (-800 postes), sous l'effet de pertes d'emploi, notamment dans les activités de champagnisation, de chocolat et de produits de confiserie, et de boulangerie-pâtisserie.

Les évolutions départementales de l'emploi industriel sont contrastées et dépendent notamment de la mise en place de plans sociaux plus ou moins importants. Les industries marnaises (-4,1 %) et aubois (-2,6 %) sont les plus impactées. Dans les Ardennes, les effectifs industriels se maintiennent grâce à l'agroalimentaire et notamment au déménagement d'une unité de fabrication de biscuits (Technipat) de Cormontreuil à Rethel. En Haute-Marne, l'industrie gagne quelques dizaines d'emplois (+0,5 %) en raison de créations de postes dans le secteur « fabrications d'autres produits industriels » qui font plus que compenser les pertes des autres secteurs.

Évolution de l'emploi salarié marchand non agricole



L'emploi intérimaire repart à la baisse

En 2011, en Champagne-Ardenne, l'emploi salarié du secteur tertiaire marchand gagne 170 emplois nets (+0,1 %) ; en France métropolitaine la hausse atteint +0,7 %, soit un gain net de 81 300 postes. Dans la région, comme au niveau national, les hausses d'emploi dans le tertiaire marchand sont freinées, dès le deuxième trimestre 2011, par le net recul de l'emploi intérimaire, dont les effectifs sont comptabilisés dans le tertiaire, quel que soit le secteur dans lequel sont réalisées les missions d'intérim.

EMPLOI

Devenu pour les entreprises le moyen privilégié d'ajustement des effectifs face aux variations conjoncturelles de l'activité, l'intérim recule en 2011 de 5,2 % en Champagne-Ardenne, soit une perte nette de 650 emplois. En France métropolitaine, avec 21 800 emplois perdus en un an, le recul de l'intérim est moins marqué (-3,7 %).

Hors intérim, les effectifs du secteur tertiaire marchand augmentent de 0,5 % grâce à des créations nettes d'emploi dans les services marchands (+0,7 %) et dans le secteur « commerce-réparation automobile » (+0,2 %) qui bénéficient d'embauches dans le commerce de gros et le commerce de détail spécialisé. Le secteur « activités scientifiques, techniques, services adminis-

tratifs et de soutien » continue de créer des emplois (+4,1 %) grâce au dynamisme des centres d'appel et des entreprises de nettoyage des bâtiments. En revanche, le secteur « transports et entreposage » (-0,9 %) pâtit de la faiblesse de la conjoncture générale qui se répercute notamment sur l'activité de transport de marchandises.

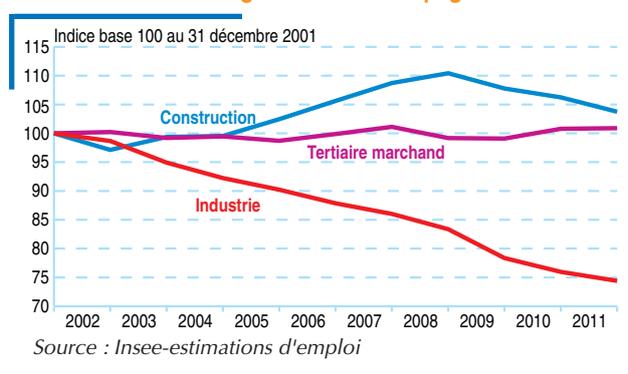
La construction perd de nouveau des emplois

Pour la troisième année consécutive, le secteur de la construction perd des emplois en Champagne-Ardenne (-2,4 % en un an, soit -670 emplois). En France métropolitaine, la diminution est moins prononcée (-0,8 %). Dans la région, la faiblesse de l'activité dans le bâtiment et les travaux publics pèse sur l'emploi à partir du second semestre 2011, en raison notamment de la baisse de la commande des collectivités publiques. Les travaux d'installation et de finition dans le second œuvre du bâtiment sont les plus touchés par le repli de l'emploi. Tous les départements sont concernés. La baisse est plus marquée dans les Ardennes (-3,2 % en un an, soit une perte de 180 postes) et l'Aube (-3,0 %, -210 emplois). Dans la Marne, qui concentre 44 % des emplois régionaux du secteur de la construction, la baisse est de 2 % (-240 postes). En Haute-Marne, le recul des effectifs de la construction se limite à 40 postes, soit -1,0 %.

Patrick Bouny

Insee Champagne-Ardenne

Évolution de l'emploi salarié dans les secteurs marchands non agricoles en Champagne-Ardenne



>> Méthodologie

Sources

Les estimations d'emploi salarié sont établies par l'Insee à partir d'informations trimestrielles fournies par les établissements employeurs aux Urssaf (Union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales) et à la MSA (Mutualité sociale agricole). L'Insee interroge également directement certaines grandes entreprises sur l'évolution de leurs effectifs : La Poste, France Télécom, EDF, GDF-SUEZ, SNCF. L'emploi intérimaire consiste en une moyenne, sur les cinq derniers jours ouvrés du trimestre, du nombre de missions d'intérim en cours chaque jour et obtenu par la Dares (Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques au Ministère du travail, de l'emploi et de la santé) auprès de Pôle Emploi.

Champ

Les estimations d'emploi de l'Insee comptabilisent le nombre de personnes en emploi, il est corrigé de la multi activité de certains travailleurs. Les estimations d'emploi salarié sont réalisées selon la nomenclature d'activité française « NAF rev. 2 ». Le champ économique est celui des secteurs dits « principalement marchands ». Il couvre 15 des 17 postes du niveau agrégé de cette nomenclature (secteurs DE à MN et secteur RU, excepté les salariés des particuliers employeurs). Il regroupe notamment les activités les plus sensibles à la conjoncture.

Méthode

Les données sont calées sur les dernières bases annuelles Estel (Estimations d'emploi localisé) disponibles pour 2009 et 2010 intégrant la totalité de l'emploi principal de chaque salarié au 31 décembre.

Le dispositif Estel détermine, par département, zone d'emploi, statut et secteur d'activité, un niveau d'emploi, en utilisant deux sources principales : les déclarations annuelles de données sociales (DADS) dites « grand format » car elles incluent les effectifs de la fonction publique d'état et les salariés des particuliers employeurs, auxquelles on rajoute les effectifs des non salariés. Les estimations calculées par Estel sont corrigées de la multi activité et correspondent à un concept d'emploi au sens du Bureau International du Travail (BIT). Ainsi, toute personne ayant effectué un travail déclaré au cours de la dernière semaine de l'année est comptabilisée dans le niveau d'emploi.

Pour l'année 2011, les niveaux d'emploi sont obtenus en appliquant à chaque série des indices trimestriels d'évolution de l'emploi salarié établis par les sources d'actualisation (Urssaf, MSA, etc.). Les données publiées sont corrigées des variations saisonnières (CVS), elles sont provisoires

Le chômage repart à la hausse

Fin 2011, le taux de chômage localisé de la Champagne-Ardenne s'élève à 10,1 % de la population active, en hausse de 0,6 point par rapport à fin 2010. Au niveau national, sur la même période, le taux de chômage au sens du BIT augmente de 0,1 point et se stabilise à 9,4 %. Comme en 2010, la région demeure en 2011 au 6^e rang des régions françaises les plus affectées par le chômage.

Dans les quatre départements de Champagne-Ardenne, le chômage augmente à un rythme plus élevé que la moyenne de France métropolitaine. Comme un an plus tôt, avec un taux de chômage localisé de 11,8 % au quatrième trimestre 2011, les Ardennes demeurent l'un des départements de France métropolitaine les plus concernés par le chômage. Avec un taux de 10,8 %, en hausse de 1,0 point, l'Aube connaît une situation peu favorable. La Marne et la Haute-Marne, malgré des hausses respectives de 0,6 point et 0,3 point sont les départements les moins affectés avec un chômage concernant 9,2 % de la population active.

 **Hausse de la demande d'emploi de 7,8 % sur un an**

Fin décembre 2011, en Champagne-Ardenne, 93 049 personnes inscrites à Pôle emploi étaient sans emploi et tenues de faire des actes positifs de recherche d'emploi (catégorie A,B,C ayant ou non exercé une activité réduite au cours du mois). Sur un an, le nombre de demandeurs a augmenté de 7,8 % soit 2,3 points de plus qu'au niveau national. Les difficultés économiques du second semestre 2011 se traduisent par un rebond des demandes d'activité réduite et une hausse des licenciements économiques et participent ainsi à l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi.

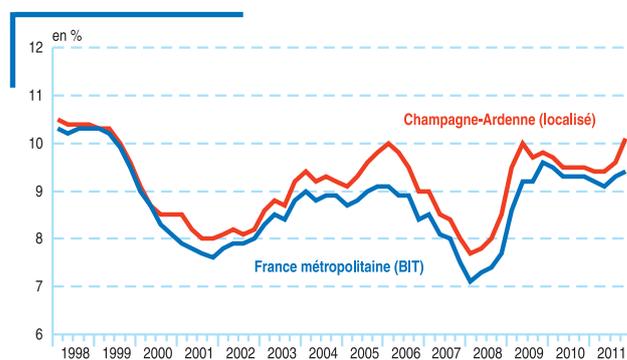
Le nombre de demandeurs inscrits à Pôle emploi en catégorie A,B,C augmente dans des proportions différentes selon les départements. Il progresse le moins en Haute-Marne (+4,1 %) et dans la Marne (+7,6 %). Le nombre de demandeurs d'emploi s'accroît davantage dans l'Aube et les Ardennes, respectivement de 9,4 % et 8,8 %, avec des évolutions supérieures à celle de la région.

Taux de chômage

Unité : %	4 ^e trimestre 2010	4 ^e trimestre 2011
Ardennes	11,1	11,8
Aube	9,8	10,8
Marne	8,6	9,2
Haute-Marne	8,9	9,2
Champagne-Ardenne	9,5	10,1
France métropolitaine	9,3	9,4

Source : Insee, données corrigées des variations saisonnières

Évolution du taux de chômage



Source : Insee, données corrigées des variations saisonnières

DEFM ABC au 31 décembre 2011

Unités : millier et %	Ensemble		Femmes		Hommes	
	Nombre	Évolution 2011/2010	Nombre	Évolution 2011/2010	Nombre	Évolution 2011/2010
Ardennes	21,4	8,8	10,5	12,8	10,9	5,2
Aube	21,8	9,4	11,4	10,5	10,4	8,3
Marne	38,2	7,6	19,5	9,0	18,7	6,1
Haute-Marne	11,6	4,1	6,1	5,5	5,5	2,7
Champagne-Ardenne	93,0	7,8	47,5	9,7	45,5	5,9
France métropolitaine	4 253,4	5,5	2 171,3	7,0	2 082,1	4,0

Données CVS traitées par la Direccte Champagne-Ardenne
Sources : Pôle emploi - Dares

CHÔMAGE



Dégradation de la situation des jeunes et des seniors plus forte qu'en France métropolitaine

Alors que 2010 avait vu la situation des jeunes s'améliorer, le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans en 2011, augmente à un rythme supérieur à celui du national (respectivement +4,7 % contre +2,6 %). Fin 2011, les moins de 25 ans représentent 16,5 % des demandeurs d'emploi de la région, contre 15,1 % au niveau national. La hausse des demandeurs d'emploi de 50 ans ou plus est supérieure également dans la région (18,7 % contre 15,3 % au niveau national).

Le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée, c'est-à-dire inscrits à Pôle emploi depuis plus d'un an, augmente aussi plus fortement qu'au niveau national : +11,8 % en Champagne-Ardenne contre +6,2 % au niveau national. Ils représentent ainsi 39,1 % des demandeurs d'emploi de la région à fin décembre 2011 contre 37,7 % un an plus tôt. ■

Delphine Rivière, Christine D'Anzi
Directrice Champagne-Ardenne

DEFM ABC au 31 décembre 2011

Unités : nombre et %	Champagne-Ardenne		France métropolitaine	
	Demandeurs d'emploi déc. 2011	Variation sur un an	Demandeurs d'emploi déc 2011	Variation sur un an
Ensemble	93 049	7,8	4 253 400	5,5
Moins de 25 ans	15 355	4,7	641 300	2,6
50 ans ou plus	19 240	18,7	865 300	15,3
Inscrits depuis plus d'un an	36 346	11,8	1 613 900	6,2

Champ : DEFM catégories A, B et C ; données corrigées des variations saisonnières ; les séries de la France métropolitaine sont également corrigées des jours ouvrables.

Sources : Pôle emploi ; Dares - CVS : traitement Direccte.

Demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an au 31 décembre 2011

Unités : nombre et %	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Champagne-Ardenne	France Métropolitaine
Total	9 207	7 997	14 871	4 635	36 710	1 627 800
Moins de 25 ans	8,8	7,9	9,1	9,3	8,8	8,3
25 à 49 ans	63,5	61,5	65,0	60,3	63,3	64,2
50 ans ou plus	27,7	30,6	25,9	30,4	27,9	27,5

Champ : DEFM catégorie A, B et C

Sources : Pôle emploi - Dares - données brutes

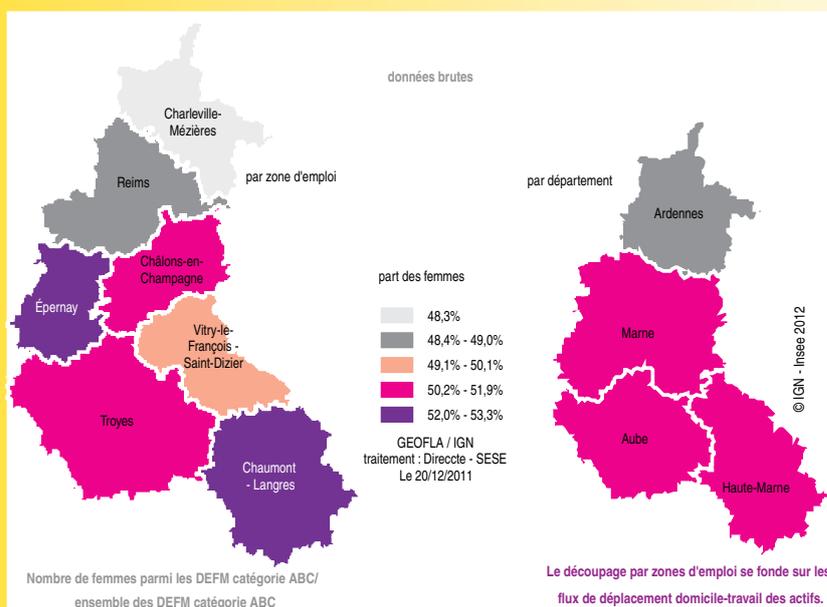
>> Les femmes dans la demande d'emploi en Champagne-Ardenne

Avec la forte dégradation de l'activité dans l'industrie et la construction, la hausse du nombre d'inscriptions à l'ANPE a été plus importante pour les hommes que pour les femmes pendant la crise. La situation se renverse fin 2011, les femmes, en données corrigées des variations saisonnières, représentent 51,1 % des demandeurs d'emploi en Champagne-Ardenne. Leur nombre augmente de 9,7 % en un an, 3,8 points de plus que celui des inscrits. Ainsi, 47 514 femmes sont à la recherche d'un emploi en Champagne-Ardenne dont 39 % depuis plus d'un an. La proportion de seniors (50 ans et plus) est plus élevée parmi les femmes que chez les hommes : 20,2 % des femmes demandeurs d'emploi ont plus de 50 ans contre 18,4 % des hommes. Au total, les femmes représentent 53 % des seniors demandeurs d'emploi en 2011. À l'inverse, parmi les inscrits de moins de 25 ans, elles sont 49 %, bien que leur nombre augmente en 2011 plus que celui des hommes (respectivement +7 % et +4 %).

Les femmes à la recherche d'un emploi sont essentiellement employées et ouvrières qualifiées ou non, alors que la majorité des hommes demandeurs d'emploi sont des ouvriers spécialisés ou qualifiés. Seulement 2 % des femmes au chômage sont des cadres. Comme les actives en emploi, les femmes demeurent plus diplômées que les hommes : 18,4 % des femmes demandeurs d'emploi sont titulaires d'un diplôme de niveau Bac ou plus contre 14,3 % des hommes.

Les femmes recherchent plutôt des emplois dans les métiers de service (nettoyage de locaux, assistance auprès d'enfants ou d'adultes, services domestiques...), de commerce (vente en habillement et accessoire à la personne, personnel de caisse, vente en alimentation...) ou administratifs (secrétariat, opérations administratives, comptabilité...).

Part des femmes dans DEFM ABC fin décembre 2011



Par zone d'emploi

Unités : nombre et %	DEFM ABC femmes décembre 2011	Part des femmes dans les DEFM ABC	Évolution déc-11/ déc-10
Charleville-Mézières	8 950	48,3	13,1
Troyes	11 673	51,9	10,4
Châlons-en-Champagne	3 456	51,1	5,0
Épernay	3 811	53,3	12,9
Reims	11 720	49,0	9,5
Chaumont - Langres	3 399	53,0	3,3
Vitry-le-François - Saint Dizier	4 392	50,1	7,1
Champagne-Ardenne	47 401	50,4	9,6

Sources : Pôle emploi - Dares - données brutes

Par département

Unités : nombre et %	DEFM ABC femmes décembre 2011	Part des femmes dans les DEFM ABC	Évolution déc-11/ déc-10
Ardennes	10 493	48,6	12,8
Aube	11 451	51,8	10,3
Marne	19 409	50,4	8,9
Haute-marne	6 048	51,3	5,4
Champagne-Ardenne	47 401	50,4	9,6
France métropolitaine	2 193 507	50,8	6,8

Sources : Pôle emploi - Dares - données brutes



Définition (DARES) : Le chômage au sens du BIT et le chômage localisé

Le chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) comptabilise les personnes en âge de travailler (conventionnellement 15 ans ou plus) qui :

- n'ont pas travaillé, ne serait-ce qu'une heure, au cours de la semaine de référence ;
- sont disponibles pour travailler dans les deux semaines ;
- ont entrepris des démarches actives de recherche d'emploi dans le mois précédent, ou ont trouvé un emploi qui commence dans les 3 mois.

Le chômage au sens du BIT est estimé par l'Insee à partir de l'enquête Emploi. Cette enquête est en effet la seule source permettant de mettre en œuvre les définitions préconisées par le BIT sur le chômage, l'emploi, le sous-emploi et l'activité.

Aux échelons régionaux, départementaux et zones d'emploi, les taux de chômage localisés publiés par l'Insee synthétisent les informations issues de l'enquête Emploi et celles fournies par le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi en catégorie A. Du fait de ce mode d'élaboration, les taux de chômage localisés ne sont pas considérés comme étant « au sens du BIT ».

Le chômage départemental est obtenu par ventilation du chômage BIT sur la France métropolitaine à l'aide de la structure géographique observée dans les demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi en catégorie A à chaque trimestre. Chaque série départementale ainsi obtenue est ensuite corrigée des variations saisonnières. La population active occupée départementale s'appuie quant à elle sur les estimations trimestrielles d'emploi au lieu de résidence par département. Le taux de chômage localisé est finalement calculé en rapportant le nombre de chômeurs à la population active (somme du nombre de chômeurs et des actifs occupés) ainsi estimée.

Le chômage localisé par zone d'emploi est obtenu en répartissant entre les zones ou fractions de zones d'emploi incluses dans un département, le nombre de chômeurs brut retenu au numérateur du taux de chômage départemental. Cette ventilation se fait au prorata du nombre de demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi en catégorie A. Les données sont ensuite corrigées des variations saisonnières propres à chaque zone d'emploi et calées sur le nombre de chômeurs départementaux.

Définition : Distinction entre chômage au sens du BIT et demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi

La notion de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi est une notion différente de celle du chômage au sens du BIT : certains demandeurs d'emploi ne sont pas chômeurs au sens du BIT et inversement certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas inscrits à Pôle emploi.

En particulier, le simple renouvellement de l'inscription à Pôle emploi n'est pas considéré comme une démarche active de recherche d'emploi ; néanmoins, un contact avec un conseiller du service public de l'emploi au cours du mois précédant l'enquête Emploi reste considéré comme une démarche active de recherche d'emploi.

Les demandeurs d'emploi selon la catégorie

Les demandeurs d'emploi sont des personnes qui sont inscrites à Pôle emploi, organisme issu de la fusion entre l'ANPE et le réseau des Assedic.

Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sont regroupés en différentes catégories. Conformément aux recommandations du rapport du Cnis sur la définition d'indicateurs en matière d'emploi, de chômage, de sous-emploi et de précarité de l'emploi (septembre 2008), la Dares et Pôle emploi présentent à des fins d'analyse statistique les données sur les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en fonction des catégories suivantes :

- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;
- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois) ;
- catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), sans emploi ;
- catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés).

Tableau de correspondance - Champagne-Ardenne

	Catégories statistiques		Catégories administratives		
	Décembre 2011	Var. ann. en %		Décembre 2011	Var. ann. en %
A	61 920	7,6	Catégorie 1 hors activité réduite	51 726	5,9
			Catégorie 2 hors activité réduite	6 620	14,2
			Catégorie 3 hors activité réduite	3 574	22,5
B	12 623	6,6	Catégorie 1 en activité réduite	9 563	5,4
			Catégorie 2 en activité réduite	2 032	5,3
			Catégorie 3 en activité réduite	1 028	23,1
C	19 481	9,3	Catégorie 6	16 522	8,9
			Catégorie 7	1 696	8,8
			Catégorie 8	1 263	16,7
D	6 157	-2,3	Catégorie 4	6 157	-2,3
E	7 993	2,6	Catégorie 5	7 993	2,6
A B C	94 024	7,8	Catégorie 1	61 289	5,8
			Catégorie 2	8 652	12,0
			Catégorie 3	4 602	22,6
			Catégorie 6	16 522	8,9
			Catégorie 7	1 696	8,8
			Catégorie 8	1 263	16,7

Données brutes
Sources : Pôle emploi - Dares

POLITIQUES DE L'EMPLOI ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Renforcement de l'approche territorialisée et par filières économiques

Après une progression de 5,3 % en 2010, la demande d'emploi augmente en 2011 à un niveau supérieur au niveau national (respectivement +7,5 % et +5,5 %). Les difficultés économiques du second semestre engendrent un rebond du recours à l'activité réduite au sein des entreprises sous-traitantes de la filière automobile et une hausse des licenciements économiques (en particulier sur le dernier trimestre). Les jeunes et les seniors sont particulièrement touchés par la poursuite de la crise avec une progression annuelle de leurs demandes d'emploi en Champagne-Ardenne supérieure au niveau national.

Dans ce contexte, l'État poursuit la mise en œuvre de mesures à destination des publics fragiles, et le soutien aux territoires et aux filières les plus en difficulté.

Territorialisation des politiques de l'emploi

Pour répondre aux problématiques locales et optimiser l'impact des dispositifs, l'État renforce en 2011 la territorialisation des politiques d'emploi et de soutien à l'activité économique, avec la mise en place, à l'échelle des arrondissements, de services publics de l'emploi local associant notamment les sous-préfectures, la Direccte, Pôle emploi, les missions locales, les conseils généraux... Ces services publics de l'emploi local agissent notamment en faveur de l'insertion ou du retour à l'emploi des jeunes et des seniors, à travers la promotion des dispositifs d'alternance et de contrats aidés.

Près de 9 100 contrats en alternance, dont environ 6 000 d'apprentissage, sont signés en 2011, principalement par les jeunes peu qualifiés (majoritairement BEP-CAP). En 2011, le recours à l'alternance progresse de 3,8 % en région, contre environ +7,3 % au niveau national ; cette progression régionale tient à une augmentation du nombre de contrats de professionnalisation (plus forte qu'au niveau national), tandis que le volume des contrats d'apprentissage signés en 2011 diminue légèrement (tendance inverse au niveau national où il progresse). En baisse de 12 % par rapport à 2010 en région comme au niveau national, les contrats aidés demeurent fortement mobilisés en 2011 : 10 400 contrats uniques d'insertion, dont 9 200 dans le secteur non-marchand sont ainsi conclus sur l'année ; la part des seniors progresse de 5 points entre 2010 et 2011 pour s'établir désormais à 22 % des entrants en contrat aidé.

À l'échelle locale, trois démarches principales de gestion prévisionnelle des emplois et compétences sont soutenues sur le territoire d'Épernay auprès de la filière connexe au champagne spécifiquement, sur les territoires de Vitry et son arrondissement, et du pays de Langres. Le développement des commerces et services de proximité est accompagné à travers le financement d'opérations qui visent à adapter l'urbanisme aux besoins du commerce, de l'artisanat et des services. Sur le pays de Langres, un plan média pour valoriser la ville et ses commerces, une rénovation de la signalétique et une sonorisation du marché sont ainsi financés à travers le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC).

Un soutien à l'activité industrielle

Parallèlement au développement territorial, le développement industriel est favorisé notamment via les filières et activités émergentes. En 2011, une attention particulière est portée au marché de l'énergie, du bois, au secteur médical, aux fonderies, aux éco-entreprises et aux éco-technologies. Le soutien aux entreprises de fonderie aboutit en 2011 au développement d'une chaîne numérique permettant aux fondeurs de prendre en charge la réalisation de pièces dont les formes et dimensions sont transmises par voie électronique, renforçant dès lors leurs capacités d'exportation.

Aide au reclassement des salariés

L'accompagnement des salariés licenciés est également un axe fort : 1 800 salariés licenciés s'inscrivent en 2011 dans un dispositif de reclassement prévoyant un accompagnement renforcé : convention de reclassement personnalisé (CRP), contrat de transition professionnelle (CTP) ou contrat de sécurisation professionnelle, nouveau dispositif né en septembre 2011 de la fusion des deux dispositifs précédents. ■

Delphine Rivière, Christine D'Anzi
Direccte Champagne-Ardenne

Une campagne affectée par la sécheresse du printemps

La situation des exploitations champardennaises s'améliore en 2011 pour les productions végétales. Elle est moins favorable pour les exploitations d'élevage bovin. Au niveau national, les estimations prévisionnelles de résultat agricole prévoient une tendance à la stabilisation par rapport à l'année précédente.

Une campagne céréalière contrastée

En 2011, la production de céréales atteint 5,2 millions de tonnes, soit 5 % de moins que l'année précédente, ou 4 % de moins que la moyenne quinquennale 2006-2010.

La production de blé recule de 2 %, avec une surface cultivée stable. Malgré les conditions météorologiques, la qualité des blés reste correcte et le rendement moyen demeure comparable à la moyenne quinquennale 2006-2010. Les pluies de juin ont permis de compenser en partie le déficit hydrique du début de l'année et du printemps. L'ensemble des blés panifiables représente en tout 81 % des surfaces en 2011.

Début 2011, les cours des céréales continuent sur leur lancée de la fin 2010. À partir de février, ils baissent lentement jusqu'en fin d'année en restant à un niveau élevé. Même si la demande mondiale demeure très présente, la concurrence des pays de la Mer Noire se fait plus pressante et gêne les exportations françaises. Dès l'automne, le repli des bourses affecte les marchés financiers qui dictent l'évolution des cours. Toutefois, en moyenne sur l'année, le prix du blé dépasse de plus d'un tiers celui de 2010.

Les productions d'orges et d'escourgeons d'hiver se chiffrent à 710 milliers de tonnes, en recul de 12 % par rapport à 2010 et de 14 % par rapport à la moyenne quinquennale. Celle de printemps se situe à 11 % sous son niveau de 2010 et est inférieure de 20 % à la moyenne quinquennale. L'évolution conjuguée des surfaces et des rendements explique ce constat.

De 2010 à 2011, la sole - partie des terres labourées - d'orges d'hiver perd 7 200 ha soit 6 %, mais celle d'orge de printemps gagne 25 700 ha soit près de 19 %. En raison de la sécheresse du printemps 2011, les rendements baissent respectivement en un an de 6 et de 24 %. Ils sont inférieurs de 6 et de 23 % à la moyenne quinquennale. Après un repli en début d'année 2011, les cours se redressent à partir d'avril pour atteindre leur plus haut niveau en juin et juillet. Ils baissent ensuite progressivement jusqu'à la fin de l'année. Toutefois, en moyenne sur l'année, le prix moyen de l'orge d'hiver dépasse de 46 % son niveau de 2010 et celui de l'orge de printemps de 56 %.

Productions végétales

Unités : millier de tonnes, %	Production		Variation	
	2011	2010	2011 / 2010	2011 / Moy. quinq.
Céréales	5 196	5 472	-5,1	-4,0
<i>dont blé tendre</i>	3 160	3 234	-2,3	3,5
<i>orge d'hiver</i>	710	810	-12,3	-14,1
<i>orge de printemps</i>	849	949	-10,6	-20,1
<i>maïs grain</i>	434	422	2,9	3,8
Oléagineux	769	706	9,1	14,3
<i>dont colza</i>	729	658	10,9	14,5
<i>tournesol</i>	34	51	-32,6	-5,1
Protéagineux	105	194	-45,7	-5,5
<i>dont pois protéagineux</i>	55	85	-35,1	-31,5
<i>féverole</i>	24	57	-58,6	-23,4
Betteraves industrielles	8 626	6 865	25,7	16,4
Pommes de terre	807	714	13,1	1,2
<i>dont féculerie</i>	252	218	15,4	-6,4
<i>conservation</i>	543	483	12,3	4,6
Chanvre	18	24	-24,8	-50,3
Luzerne	639	621	2,9	-13,5

Source : Agreste - statistiques agricoles définitives 2006 à 2010, données provisoires 2011

Une production de colza en hausse, un prix moyen élevé

Les agriculteurs champardennais ont produit 729 milliers de tonnes de colza en 2011. Une hausse des surfaces de 4 % et du rendement de 6 % entraînent une augmentation de 11 % de la production par rapport à 2010. La production régionale se situe à 15 % au-dessus de la moyenne quinquennale. Avec 37 q/ha, le rendement régional est supérieur de 9 % à la moyenne des cinq dernières années. Même si le cours du colza baisse lentement tout au long de l'année 2011, il reste à un niveau élevé. En moyenne sur l'année, il progresse de 30 % par rapport à 2010. Le déséquilibre entre une offre restreinte et des besoins toujours plus importants maintient les prix à des niveaux record.

AGRICULTURE

Une production betteravière en nette hausse

Avec 8,7 millions de tonnes de betteraves récoltées, la production régionale progresse de 27 % par rapport à la campagne précédente. Cette hausse est due à une augmentation de 4 % des surfaces et surtout à des rendements record (100 t/ha en moyenne régionale). Le contexte s'annonce favorable pour le secteur betteravier avec le maintien des cours du sucre à un niveau élevé.

La production de pommes de terre de consommation augmente de 12 %, sous l'effet d'une hausse des rendements, les surfaces évoluant peu. En 2011, les cours s'effondrent. De janvier à décembre 2011, la cotation des variétés à chair normale perd 34 %. En moyenne sur l'année, elle régresse de 16 % par rapport à 2010.

La production des pommes de terre féculières progresse de 15 %, conséquence d'une avancée des rendements, les surfaces restant stables.

Maintien de la production laitière, recul de la production bovine

En 2011, les producteurs de lait livrent 6,9 millions d'hectolitres de lait soit 4 % de plus qu'en 2010. Le prix du lait dépasse de 7 % son niveau de l'année précédente, l'année demeurant marquée par une envolée des charges d'alimentation en partie liée au manque d'herbe dû à la sécheresse de printemps. La production de viande bovine poursuit sa baisse avec environ 2 000 têtes de moins abattues qu'en 2010. Celle de la viande ovine reste stable pendant que la production de viande porcine enregistre une hausse de plus de 8 %.

Michel Tison
Draaf Champagne-Ardenne

Production et rendement en hausse

Le rendement de la vendange 2011 est supérieur à celui de 2010 et proche de 2009. Selon les résultats provisoires, la production de raisin en appellation pour la région atteint 413 000 tonnes contre 337 000 tonnes en 2010 et 424 000 tonnes en 2009. Les surfaces en production en Champagne-Ardenne, localisées au siège de l'exploitation, s'accroissent de 200 hectares par rapport à 2010 pour s'établir à 31 100 hectares en 2011. L'aire plantée en AOC Champagne est de 34 200 hectares. Cette surface comprend les parcelles situées en Seine-et-Marne, dans l'Aisne ainsi que les jeunes vignes et couvre plus de 95 % de la surface disponible du vignoble. Le ratio surface plantée sur surface libre est de 55 % dans le Bordelais, 50 % pour le Bourgogne et 10 % pour le Cognac. Le rendement agronomique est plus élevé en 2011 avec près de 14 200 kilogrammes par hectare contre 10 900 l'année précédente.

Une production de Champagne en hausse

Le rendement de base autorisé en 2011 est fixé par l'interprofession à 10 500 kilogrammes par hectare. Ce résultat est complété par une sortie de réserve individuelle (raisins issus de récoltes antérieures) de 2 000 kilogrammes par hectare. Pour la récolte 2011, jusqu'à 3 100 kilogrammes par hectare peuvent être mis en réserve individuelle. Le plafond, limite de classement pour cette année, est de 13 600 kilogrammes par hectare. Le système de réserve individuelle géré par le comité interprofessionnel des vins de Champagne, permet, les bonnes années, de mettre en réserve une partie de la récolte afin d'en disposer, soit en cas de récolte déficitaire (gelée, grêle...), soit pour répondre à une demande croissante du marché. Cette double fonction d'assurance récolte et de régulation économique est une spécificité champenoise. Le niveau de mise en réserve est déterminé avant les vendanges par les instances décisionnelles de l'interprofession. Le dispositif de mise en réserve évolue en 2011 à la demande des professionnels

pour mieux le sécuriser et assurer sa pérennité dans l'intérêt de tous les acteurs.

En 2011, les viticulteurs vendangent en moyenne 13 260 kilogrammes par hectare en AOC pour une production de 2,6 millions d'hectolitres. Pour l'ensemble de la champagne viticole, la production s'élève à 2,8 millions d'hectolitres (22 % de plus qu'en 2010) soit un volume voisin de 380 millions de bouteilles. Le prix du raisin est revu à la hausse : 5,50 euros le kilogramme.

Une exportation très favorable aux ventes de Champagne

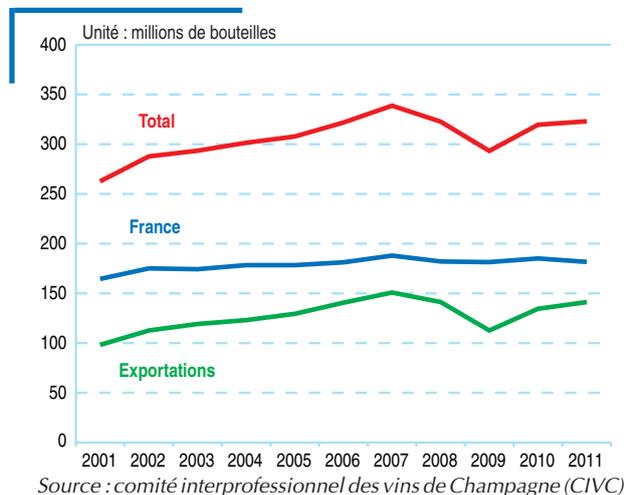
L'année 2011 se termine sur une hausse modérée des expéditions de bouteilles. Le nombre de bouteilles vendues en 2011 s'élève à près de 323 millions, soit une augmentation de 1,1 %.

Le marché français est toujours orienté à la baisse avec 181 millions de bouteilles écoulées soit 3,5 millions de moins qu'en 2010. Les marchés à l'exportation sont a contrario orientés à la hausse avec 82,3 millions de bouteilles expédiées dans l'Union Européenne (+1,7 million) et 59 millions exportées vers les pays tiers (+5,3 millions).

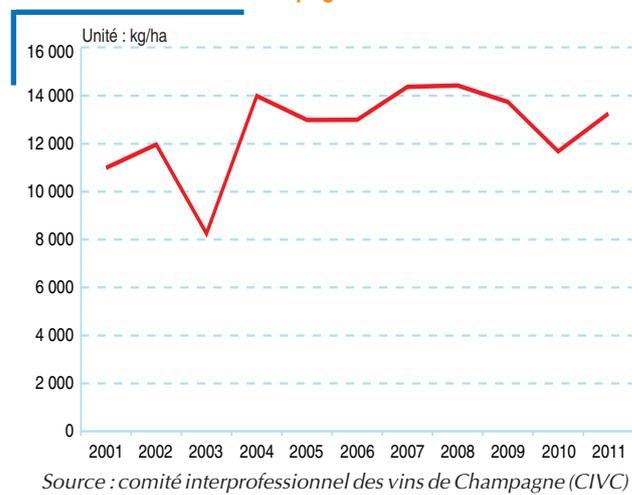
Parmi les différents acteurs du marché, la part des vigneron récoltants manipulateurs diminue avec 0,85 million de bouteilles expédiées de moins qu'en 2010. Ils enregistrent une baisse sur tous les marchés sauf à l'exportation hors Union Européenne, ces expéditions ne représentant qu'à peine 3 % de leurs ventes totales. Le secteur du négoce bénéficie de la bonne tenue des exportations : les expéditions des maisons de champagne progressent de 1,6 % (+3,6 millions de bouteilles). La part des coopératives progresse sur tous les marchés et représente 9 % de l'ensemble des volumes expédiés. ■

Michef Tison
Draaf Champagne-Ardenne

Évolution des expéditions de champagne



Rendement agronomique de la récolte de raisin en Champagne-Ardenne



Bilan mitigé

En 2011, le nombre de logements ordinaires (individuels et collectifs, hors logements en résidence) mis en chantier en Champagne-Ardenne diminue de 8 %, passant de 6 456 unités en 2010 à 5 942 un an plus tard. Cette baisse est compensée pour partie par une forte progression des logements en résidence. En revanche, avec 557 694 m² mis en chantier, les surfaces de locaux professionnels (hors locaux agricoles) augmentent pour la deuxième année consécutive (+12 %). Au niveau national, l'activité se porte mieux : les mises en chantier de logements ordinaires progressent de 20 % et les surfaces de locaux non résidentiels non agricoles de 23 %.

Repli des mises en chantier de logements

Après deux années de hausse consécutives, la Champagne-Ardenne accuse un repli de 1 % pour atteindre 6 513 logements mis en chantier, un des niveaux les plus élevés des dix dernières années. Parmi ces logements, 571 sont des logements en résidence (tourisme, étudiants, personnes âgées...), 2 568 des logements collectifs et 3 374 des logements individuels. La Franche-Comté est la seule autre région à connaître également un recul de son activité.

Essentiellement à destination des étudiants, le nombre de logements en résidence, principalement localisés dans l'Aube et dans la Marne, affiche une progression exceptionnelle de +368 %.

En revanche, les logements ordinaires commencés baissent de 8 %, la région retrouvant son niveau de 2008. Seul le département des Ardennes affiche une évolution positive (+6 %). Les mises en chantier diminuent respectivement de 8 %, 12 % et 20 % dans la Marne, l'Aube et la Haute-Marne. Si la Marne conserve un niveau satisfaisant d'activité, la Haute-Marne enregistre son plus bas niveau des dix dernières années.

Après 2009 et 2010, deux années records grâce notamment au plan de relance et au programme exceptionnel de vente en état

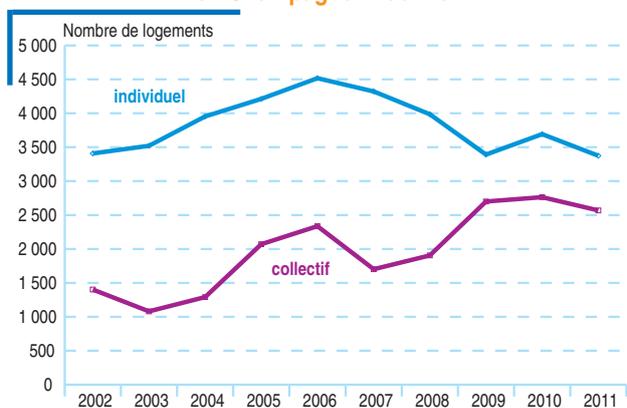
futur d'achèvement (VEFA), les mises en chantier de logements collectifs sont en repli de 7 % en 2011. Les hausses sensibles enregistrées dans les Ardennes (21 %) et dans l'Aube (39 %) ne compensent pas la forte baisse du nombre de logements collectifs commencés dans la Marne (-18 %). En effet, sur les 2 568 logements collectifs commencés en Champagne-Ardenne, 67 % se situent dans la Marne ; la Haute-Marne atteint son plus bas niveau depuis dix ans, avec une baisse de 50 %.

Malgré les mesures prises ces dernières années afin de soutenir le secteur de la construction et poursuivre la dynamique d'accès à la propriété (plan de relance, montant du prêt à taux zéro doublé pour les logements neufs en 2010, soutien financier des collectivités territoriales en faveur du Pass-foncier, mise en place du prêt à taux zéro - PTZ+ en 2011), le secteur de la construction individuelle affiche également un repli de près de 9 %. Avec 3 374 logements individuels mis en chantier, la région enregistre son plus bas niveau depuis dix ans. La diminution du nombre de logements individuels commencés est directement liée à la chute enregistrée dans l'individuel groupé (-29 %). Une très forte baisse s'observe notamment dans l'Aube (-67 %), qui se retrouve à son plus bas niveau depuis 2002. En revanche, l'individuel pur progresse de 2 % mais reste proche du niveau le plus bas enregistré en 2010.

Les ventes de logements neufs diminuent

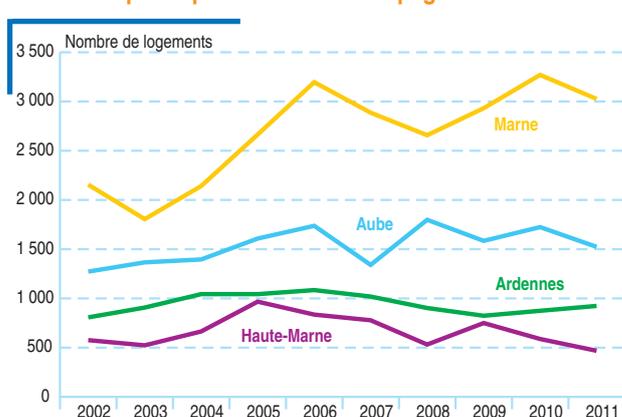
En 2011, les ventes de logements neufs issus de la promotion immobilière baissent de 13 % par rapport à 2010 en Champagne-Ardenne. Parmi les 787 logements vendus en 2011, 39 relèvent de l'individuel et 748 du collectif. Les ventes de maisons individuelles groupées diminuent de 57 % et les ventes d'appartements de 9 %. À l'inverse, les mises en vente progressent de 29 %, notamment dans le secteur du collectif (+38 %).

Évolution du nombre de logements mis en chantier en Champagne-Ardenne



Source : Dreal Champagne-Ardenne - Sitadel2, en date de prise en compte

Évolution du nombre de logements ordinaires commencés par département de Champagne-Ardenne



Source : Dreal Champagne-Ardenne - Sitadel2, en date de prise en compte

CONSTRUCTION NEUVE

Hausse des surfaces de locaux mis en chantier

En 2011, les mises en chantier de locaux non résidentiels non agricoles augmentent tant au niveau régional que national. En Champagne-Ardenne, les surfaces sont en hausse pour la deuxième année consécutive (+12 %) mais restent à un niveau bas, inférieur à la moyenne des dix dernières années. En France métropolitaine, la hausse des surfaces mises en chantier (+23 %) intervient après trois années de baisse. Malgré une augmentation dans tous les départements de la région, les Ardennes, la Marne et la Haute-Marne demeurent à des niveaux bas ; seule l'Aube retrouve un des niveaux les plus élevés de la décennie.

Au niveau national tous les secteurs d'activité ont progressé, de 15 % pour les commerces jusqu'à 40 % pour les bureaux.

Dans la région, les augmentations les plus fortes s'observent dans les secteurs des bureaux (+39 %) et de l'artisanat (+35 %). Les surfaces de locaux commencés dans ces deux domaines marquent même un record sur les dix dernières années. Ces hausses sont principalement observées dans le département de la Marne.

Dans une moindre mesure, le secteur de l'hébergement hôtelier progresse de 16 % ; dans les Ardennes, la surface des locaux neufs mis en chantier est même multipliée par 7. Les secteurs des entrepôts et des services publics progressent respectivement de 14 % et 27 %. Dans ce dernier, les sous secteurs de l'enseignement et de la recherche ainsi que de la culture et des loisirs portent cette hausse. Seuls deux secteurs enregistrent une baisse d'activité en 2011 : le commerce (-8 %) et les bâtiments industriels (-11 %). Les surfaces de commerces commencés restent néanmoins à un niveau élevé après le record de 2010, alors que les surfaces de bâtiments industriels tombent à leur plus bas niveau depuis 2002.

Locaux neufs mis en chantier autres qu'habitations* par secteur

Unité : millier de m ² , %	2010	2011	Poids des secteurs en 2011
Bâtiments industriels	81,1	72,6	13,0
Entrepôt	56,3	64,3	11,5
Artisanat	24,5	32,9	5,9
Commerces	134,8	124,4	22,3
Bureaux	69,8	96,8	17,4
Hébergement hôtelier	14,2	16,6	3,0
Service public ou d'intérêt collectif	118,4	150,3	26,9
<i>dont enseignement recherche</i>	30,4	46,3	30,8
<i>action sociale</i>	26,0	23,6	15,7
<i>transport</i>	0,2	2,6	1,7
<i>ouvrages spéciaux</i>	6,0	15,7	10,4
<i>santé</i>	28,4	18,1	12,1
<i>culture loisirs</i>	27,4	44,0	29,3
Total (hors locaux agricoles)	499,1	557,9	100,0

* hors locaux agricoles

Source : Dreal Champagne-Ardenne - Sitadel2 en date de prise en compte

Perspectives : baisse du nombre des autorisations en Champagne-Ardenne

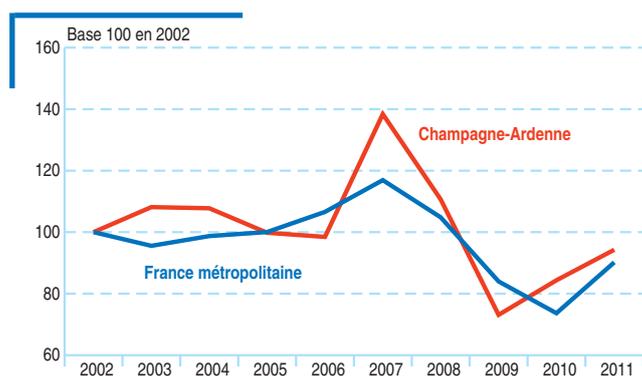
Contrairement à la tendance nationale (+19 %), en Champagne-Ardenne, en 2011, le nombre de logements ordinaires autorisés à la construction est en baisse de 6 %, laissant envisager une année 2012 tendue, en particulier dans l'Aube avec une diminution des autorisations de 20 %.

Le recul se ressent autant dans le secteur du collectif que de l'individuel, avec notamment une baisse de 20 % dans le sous secteur de l'individuel groupé.

Les surfaces de locaux non agricoles autorisés à la construction suivent la même tendance que les surfaces de locaux commencés et affichent une hausse de 11 % ; seule la Haute-Marne accuse un repli de son activité dans ce domaine. ■

Sophie Chadeau
Dreal Champagne-Ardenne

Surface de locaux non-résidentiels mis en chantier*



* hors locaux agricoles

Source : Dreal Champagne-Ardenne - Sitadel2, en date de prise en compte

Locaux neufs mis en chantier autres qu'habitations* par département

Unité : m ²	2007	2008	2009	2010	2011
Ardennes	109 004	80 321	102 404	66 029	73 932
Aube	132 919	137 701	49 235	138 590	159 088
Marne	429 001	361 728	209 751	224 004	236 934
Haute-Marne	147 455	74 825	71 081	70 387	87 740
Champagne-Ardenne	818 379	654 575	432 471	499 010	557 694

* hors locaux agricoles

Source : Dreal Champagne-Ardenne - Sitadel2 en date de prise en compte

CONSTRUCTION NEUVE



> > Les labels énergétiques

En 2011, en Champagne-Ardenne, tout domaine d'application confondu (logements collectifs, maisons individuelles en secteur diffus ou en secteur groupé et établissements d'hébergement pour personnes âgées), 200 logements ont reçu le certificat « NF-logement », 362 le certificat « Habitat&Environnement » et 1 529 le certificat « Qualitel ». S'agissant des labellisations, 504 labels HPE ont été délivrés, 644 labels THPE, 2 labels THPE EnR et 379 labels BBC-Effinergie. Dans le secteur des bâtiments tertiaires, dix opérations de certifications, dont deux avec le label BBC-Effinergie, sont recensées.

Dans le secteur du logement social, 1 684 logements ont été engagés en 2011 : 124 logements avec le label HPE, 374 avec le label THPE et 528 avec le label BBC.

Le label « Haute Performance Énergétique » en réglementation thermique 2005 - RT2005 - comprend cinq niveaux :

- **HPE 2005** : Haute Performance Énergétique (consommation inférieure de 10 % par rapport à la consommation de référence RT2005 ou la consommation maximale autorisée pour l'habitat),
- **HPE EnR 2005** : Haute Performance Énergétique - Énergie Renouvelable (basé sur HPE avec exigence sur l'installation d'équipements à énergie renouvelable),
- **THPE 2005** : Très Haute Performance Énergétique (consommation inférieure de 20 % par rapport à la consommation de référence RT2005 ou la consommation maximale autorisée pour l'habitat),
- **THPE EnR 2005** : Très Haute Performance Énergétique - Énergie Renouvelable (consommation inférieure de 30 % par rapport à la consommation de référence RT2005 ou la consommation maximale autorisée pour l'habitat, avec exigence sur l'installation d'équipements à énergie renouvelable),
- **BBC 2005** : Bâtiments Basse Consommation énergétique.

Ces labels sont délivrés par des organismes agréés, en option de leur certification initiale (Qualitel, NF-Logement, NF-Logement démarche HQE, Habitat&Environnement).

Sources : Réseau des Cellules économiques régionales de la construction et ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

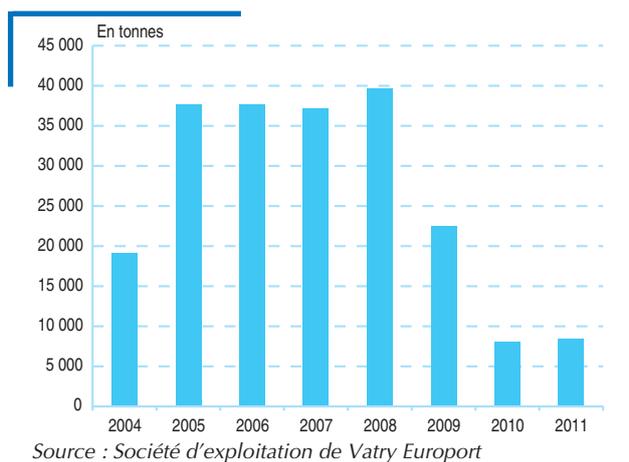
TRANSPORTS DE MARCHANDISES

De bons résultats, des perspectives variables d'un mode à l'autre

De bonnes perspectives pour le transport aérien

En 2011, le trafic de fret avionné est en hausse de 3,5 % par rapport à l'année 2010. Au total, 8 372 tonnes de fret transitent par l'aéroport champardennais de Vatry contre 8 087 tonnes en 2010. Grâce à un accord signé avec la province de Sichuan en Chine, depuis le 28 mars 2012, trois Boeing 747 cargos de « Yangtze River Express », chargés notamment de produits électroniques, relient chaque semaine le Sichuan, une province de 90 millions d'habitants située au centre-ouest de la Chine, à Vatry. L'aéroport de Paris-Vatry devrait ainsi tripler son trafic fret en 2012. Des réflexions sont engagées sur le chargement retour des avions et sur le transport de voyageurs.

Trafic de fret avionné sur l'aéroport de Paris-Vatry



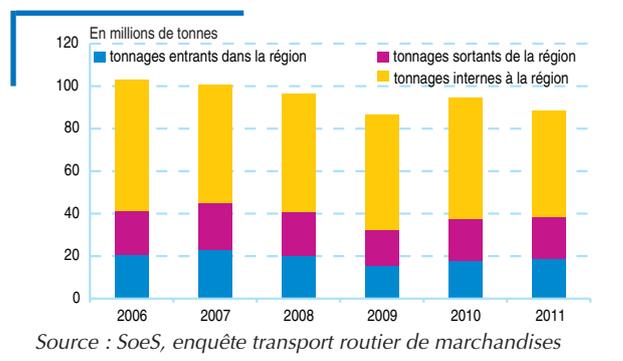
Un début de reprise pour le transport routier de marchandises

Selon l'enquête de l'observatoire régional des transports, 40 % des entreprises de transport routier de marchandises de la région, déclarent un chiffre d'affaires 2011 supérieur à celui de l'année précédente. Pour 42 % du panel, le chiffre d'affaires reste stable et seulement 18 % le considèrent en diminution par rapport à 2010.

Les résultats d'exploitation sont en revanche plus mitigés : 31 % des transporteurs routiers estiment leur résultat net en hausse, 32 % le jugent stable et 37 % notent une baisse pour l'année 2011 par rapport à 2010. D'après les chefs d'entreprises, la hausse des coûts des transports est le premier facteur de diminution du résultat net d'exploitation. La hausse du prix du carburant, mentionnée par 81 % des répondants, est majoritairement citée, très loin devant les charges sociales.

En un an, le nombre de tonnes transportées en Champagne-Ardenne par la route est en baisse de 6 %. Cette diminution est

Trafic routier de marchandises en Champagne-Ardenne



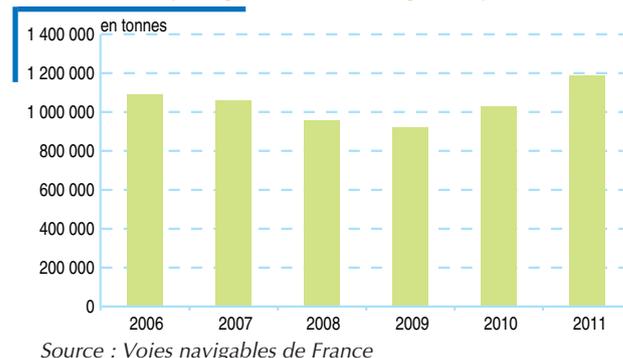
toutefois limitée par les chiffres encourageants des deux derniers trimestres de l'année. En 2011, les tonnages routiers champardennais se rapprochent de leur niveau de 2009, respectivement 88 millions de tonnes contre 86,5 millions de tonnes.

Les prévisions de trafics sont globalement pessimistes. En effet, 45 % des chefs d'entreprises champardennais interrogés estiment une baisse des trafics internationaux en 2012 et 37 % un recul de la distribution urbaine. Les prévisions de trafics à courte et longue distances ne sont guère meilleures, près d'un tiers des sondés envisageant une diminution. En lien avec ces perspectives pessimistes, seules 3 % des entreprises envisagent de créer de nouveaux emplois. L'évolution du nombre de conducteurs dans les entreprises ne devrait pas être positive au premier trimestre 2012.

Le trafic fluvial progresse

Le trafic fluvial de marchandises progresse de 15 % en un an, passant de 1 027 689 tonnes en 2010 à 1 185 728 tonnes en 2011. Les grands ports, reliés aux canaux à grand gabarit, profitent davantage de l'augmentation des tonnages. Ainsi, les trafics traités par le port de Givet augmentent de 15 %, ceux de Nogent-sur-Seine de 25 %, et s'établissent respectivement à 486 327 tonnes et 472 851 tonnes.

Évolution du trafic fluvial en Champagne-Ardenne (chargement et déchargement)

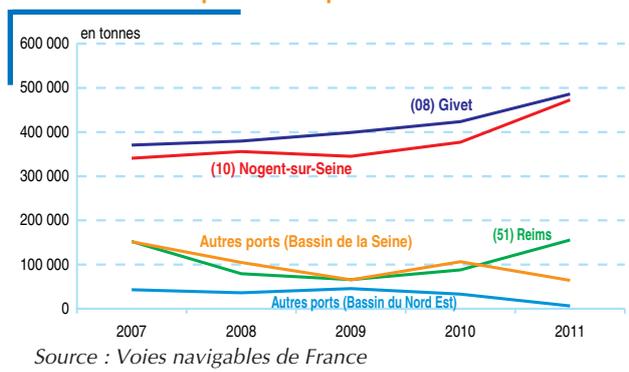


TRANSPORTS DE MARCHANDISES

La hausse des chargements et des déchargements à Nogent-sur-Seine s'explique en partie par la fin des travaux sur la plate-forme portuaire, un transfert d'activités ayant eu lieu de Bray-sur-Seine vers Nogent-sur-Seine. Avec 155 620 tonnes chargées ou déchargées en 2011, le port de Reims plus modeste, enregistre une hausse de 75 %.

ment de la stagnation de l'activité TER et de la décroissance de l'activité fret (- 7,7 % de sillons-kilomètres). Néanmoins, les sillons-kilomètres des trains de fret représentent encore presque 40 % des sillons en 2010, soit le double de la moyenne nationale. Pourtant, les activités fret ont plus décliné en Champagne-Ardenne en 2010 qu'au niveau national. ■

Évolution du trafic fluvial des principaux ports champardennais



Baptiste Beck, Sébastien Gaudillère
ORT Champagne-Ardenne

>> Bilan de la sécurité routière

En 2011, l'accidentologie en Champagne-Ardenne est marquée par une forte hausse du nombre de tués (+20,4 %) : 112 personnes perdent la vie sur les routes champardennaises contre 93 en 2010. À l'inverse, le nombre des accidents et de blessés reculent en un an, respectivement de 0,5 % et 3,1 %.

L'évolution de l'accidentologie varie fortement selon les départements. L'Aube (+81,2 %) et les Ardennes (+33,3 %) voient le nombre de tués fortement augmenter par rapport à l'année 2010. Dans la Marne et la Haute-Marne, le nombre des tués demeure stable.

Accidentologie en Champagne-Ardenne

	2010	2011
Nombre d'accidents	847	856
Nombre de tués	93	112

Source : Observatoire régional de la sécurité routière

Baisse du trafic ferroviaire en 2010

L'évolution du trafic de fret ferroviaire en Champagne-Ardenne est marquée en 2010 par une baisse globale du nombre de sillons-kilomètres de 6,6 % par rapport à 2009. Cette évolution résulte de la progression des sillons-kilomètres nationaux et internationaux de voyageurs (2,9 %), consécutive à une hausse des sillons-kilomètres TGV et corail « intercity », mais égale-

>> Les grands projets d'infrastructures en Champagne-Ardenne

Port de Nogent-sur-Seine : l'activité de la plate-forme de Nogent-sur-Seine est multipliée par trois entre 1999 et 2010 grâce à la présence historique du groupe Soufflet, de grandes coopératives agricoles, à l'existence d'un tissu industriel local dynamique et la proximité de carrières de matériaux de construction. Les perspectives d'évolution du transport fluvial national (Port 2000 du Havre, réalisation de la liaison Seine-Nord) et l'émergence d'une demande locale liée à l'implantation d'industries utilisatrices de la voie d'eau donnent une estimation de trafic à moyen-long terme entre 1,5 et 2,5 millions de tonnes. Pour faire face à cette augmentation des trafics, la plate-forme portuaire de Nogent-sur-Seine, quasi à saturation, doit s'étendre et se doter d'infrastructures performantes. Une convention de financement est signée en octobre 2009 afin de réaliser les travaux nécessaires en rive droite de la Seine avec une vocation essentiellement containers. L'extension de la plate-forme s'achève en septembre 2011 et est inaugurée un mois plus tard.

Port de Givet : le contrat de projets État-Région 2007-2013 définit l'ouverture du port de Givet sur le réseau à grand gabarit européen et l'aménagement d'une plate-forme intermodale comme des étapes clés pour le développement du transport de marchandises en Champagne-Ardenne. La première étape consiste en l'ouverture du port au réseau fluvial belge à grand gabarit (1 350 tonnes) par l'approfondissement de l'écluse des Quatre Cheminées. Aujourd'hui, il s'agit d'élargir la porte de garde du port afin de permettre le transit d'unités fluviales à destination du quai des Trois Fontaines situé en amont du port de Givet, et notamment l'exportation par la voie d'eau des matériaux issus de la carrière de Pierres-Bleues. Financé à hauteur de 4 millions d'euros dans le cadre d'une convention signée en 2010 entre l'État, la Région Champagne-Ardenne, le Département des Ardennes et la Communauté de Communes Ardenne-Rives de Meuse, l'achèvement des travaux pour l'élargissement de la porte de garde est prévu pour 2012.

Électrification de Paris-Troyes : l'axe ferroviaire Paris – Troyes – Bâle, appelé « ligne 4 », qui dessert le sud-est de la région Île-de-France, le sud de la Champagne-Ardenne, et au-delà, la Franche-Comté puis le sud de l'Alsace et la Suisse, est la seule ligne du bassin parisien à ne pas être électrifiée. Le projet d'électrification de la section Gretz-Troyes (et de l'antenne Longueville - Provins en Seine-et-Marne) est inscrit aux contrats de projets 2007-2013 des régions Champagne-Ardenne et Île-de-France. Le montant total des travaux est estimé à 270 millions d'euros, répartis pour moitié entre les deux régions. Il répond à 3 objectifs majeurs : l'amélioration de la qualité du service et de la régularité des trains, l'amélioration du cadre de vie et le renforcement de l'attractivité des territoires desservis. L'année 2013 sera celle du démarrage des travaux pour une mise en service courant 2017.

Records de fréquentation

En 2011, avec 3,4 millions de nuitées, la fréquentation des hôtels et des campings de Champagne-Ardenne atteint un record jamais égalé depuis le début des années 2000. L'hôtellerie de tourisme retrouve son plus haut niveau de fréquentation datant d'avant la crise, grâce à la forte hausse de la clientèle française, principalement d'affaires, qui compense largement la désaffection des touristes étrangers. Attirant de plus en plus de campeurs, français et étrangers, l'hôtellerie de plein air réalise aussi une excellente saison 2011. Dans les hôtels, la fréquentation stagne dans les Ardennes et augmente sensiblement dans les trois autres départements. Dans les campings, les quatre départements bénéficient de la hausse de fréquentation, plus particulièrement l'Aube et les Ardennes. En 2011, la rénovation du parc d'hébergement se poursuit avec la mise en place des nouvelles normes de classement, notamment dans l'hôtellerie de tourisme : trois hôtels sont d'ores et déjà classés 5 étoiles dans la région.

En Champagne-Ardenne, la fréquentation hôtelière retrouve en 2011 son niveau de 2007, veille de la crise économique mondiale et année record de la décennie 2000. Avec 2,8 millions de nuitées passées dans les hôtels au cours de l'année 2011, la fréquentation dans l'hôtellerie de tourisme augmente de 4,4 % par rapport à 2010, contre 3,2 % au niveau national. Représentant plus de la moitié des nuitées, la saison d'été, de mai à septembre, connaît une forte augmentation de fréquentation (+5,2 %), malgré des conditions climatiques assez maussades en juillet et août. Durant la saison estivale, comme pour le reste de l'année, le regain de l'activité hôtelière provient de la clientèle française, pendant que la fréquentation étrangère diminue.

Avec 1,4 jour en moyenne, la durée de séjour dans les hôtels de Champagne-Ardenne reste stable par rapport à 2010. Comparée à la moyenne de France métropolitaine (1,8 jour), qui se stabilise aussi, elle demeure assez courte.

Le taux d'occupation moyen des hôtels, rapport du nombre de chambres occupées au nombre de chambres effectivement disponibles, atteint 56,2 % dans la région, soit une augmentation de 0,5 point par rapport à 2010. Il reste cependant très en dessous du taux d'occupation moyen de France métropolitaine (61,0 %).

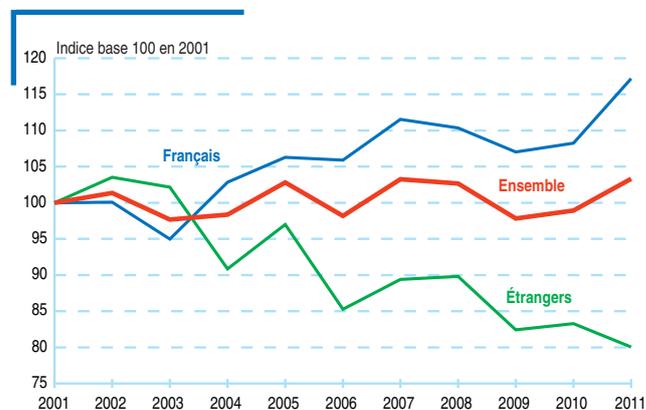
Dans les départements, la fréquentation des hôtels de tourisme s'accroît sensiblement, sauf dans les Ardennes, où le nombre des nuitées reste quasiment stable en 2011. La Marne affiche la plus forte hausse, grâce à un bond des nuitées de la clientèle française (+11,3 %), notamment durant la saison d'été (+14,3 %). Seul département de Champagne-Ardenne à connaître une croissance des nuitées étrangères (+8,0 %), la Haute-Marne, bénéficie également d'un afflux de clientèle française (+4,0 %). Dans l'Aube, l'accroissement des nuitées françaises (+5,5 %) fait plus que compenser la désaffection des touristes étrangers (-3,0 %).

Le tourisme d'affaires porte l'activité hôtelière

Les déplacements pour motif professionnel (VRP, salons, foires, séminaires...) génèrent de nombreuses nuitées hôtelières. Depuis 2010, après la forte baisse due à la crise économique de 2008-2009, le nombre des nuitées d'affaires se redresse. En 2011, il dépasse même nettement son niveau d'avant crise et sa part dans l'ensemble des nuitées gagne un point par rapport à 2010 ; elle atteint ainsi son plus haut niveau (54 %) depuis cinq ans et dépasse de dix points la part moyenne de France métropolitaine. En 2011, dans la région, l'augmentation des nuitées d'affaires contribue pour 60 % à la hausse globale de fréquentation hôtelière, contre 47 % au niveau national.

La part des nuitées d'affaires dans la fréquentation hôtelière varie fortement d'un département ou d'une zone touristique à l'autre : elle est plus élevée dans les Ardennes (64 %), en particulier dans la zone de la Vallée de la Meuse et de la Semoy (67 %) et plus faible dans l'Aube (51 %), notamment dans la zone des Grands lacs (21 %) et de la Côte des Bar (26 %). La clientèle d'affaires est plus fréquente hors saison d'été, notamment en début d'année, et le tourisme d'agrément devient prépondérant en juillet et août. En 2011, durant la saison d'été, la fréquentation d'agrément bénéficie de manifestations touristiques d'importance avec notamment les multiples animations pour le huitième centenaire de la cathédrale de Reims et le Festival mondial des théâtres de marionnettes de Charleville-Mézières, en septembre.

Évolution des nuitées dans l'hôtellerie de tourisme de Champagne-Ardenne



Sources : Insee ; DGCS ; Champagne-Ardenne Tourisme - Enquête de fréquentation hôtelière

ANNÉE TOURISTIQUE

Recul de la clientèle étrangère européenne

En 2011, dans les hôtels de Champagne-Ardenne, la fréquentation étrangère baisse de 3,9 % et atteint son plus bas niveau depuis dix ans. Le recul est de même ampleur pendant la saison d'été de mai à septembre que durant le reste de l'année. Représentant près de 92 % de la clientèle étrangère, la clientèle européenne, diminue de 4,4 %, en raison notamment de la crise économique en Europe qui aurait affecté les destinations les plus éloignées, puisque la fréquentation française est bien orientée. Au contraire, les touristes de nationalités non européennes sont venus plus nombreux en Champagne-Ardenne (+2,4 %), notamment les clientèles lointaines. Ils contribuent, en 2011, pour 12,7 % aux nuitées étrangères, soit un point de plus qu'en 2010. Le recul de la clientèle étrangère ne touche que les hôtels économiques et de milieu de gamme (0 à 2 étoiles) ; dans les hôtels haut de gamme (3 étoiles et plus), qui regroupent la moitié de la fréquentation étrangère, les clients étrangers sont venus un peu plus nombreux (+2,9 % en 2011).

Première clientèle étrangère européenne, les Britanniques sont nettement moins nombreux en 2011 qu'en 2010. Hormis une légère reprise en 2010, le nombre des nuitées britanniques ne cesse de baisser depuis 2008 en raison notamment des difficultés économiques liées à la crise et de la parité défavorable de la livre sterling par rapport à l'euro.

Seule la Haute-Marne connaît une hausse de la fréquentation étrangère (+8,0 %). Dans les Ardennes, où le recul de la clientèle étrangère est le plus fort (-19,1 %), la désaffection étrangère touche la plupart des nationalités, notamment les britanniques dont la fréquentation diminue d'un tiers.

Trois hôtels 5 étoiles avec la nouvelle classification

Pour gagner en visibilité auprès des clientèles nationales et internationales en matière de qualité d'hébergement et de service et adapter le parc hôtelier français aux standards internationaux, une nouvelle grille de classification des hôtels est instituée en 2009 en remplacement de celle de 1986. Fondée sur une démarche volontaire des hôteliers, le nouveau système tarde cependant à monter en puissance. Alors que les anciennes étoiles

Capacité d'accueil au 1^{er} janvier 2011

Unité : nombre	des Hôtels de tourisme 0, 1, 2, 3, 4 et 5 étoiles		des Campings 1, 2, 3 et 4 étoiles	
	Etabl.	Chambres	Terrains	Places
Ardennes	40	990	28	2875
Aube	68	2065	20	1755
Marne	122	4543	20	1837
Haute-Marne	67	1645	20	1591
Champagne-Ardenne	297	9 243	88	8 058

Sources : Insee ; DGCIS ; Préfectures-Atout-France

Évolution du nombre de nuitées dans l'hôtellerie de tourisme

Unités : nombre et %	2010	2011	Variation en %
Ardennes	242 546	242 476	0,0
Aube	643 880	665 442	3,3
Marne	1 403 049	1 480 911	5,5
Haute-Marne	354 298	372 058	5,0
Champagne-Ardenne	2 643 773	2 760 887	4,4
Touristes français	1 812 449	1 961 678	8,2
Touriste étrangers	831 323	799 209	-3,9
dont:			
Royaume Uni, Irlande	295 053	267 956	-9,2
Belgique, Luxembourg	194 432	190 863	-1,8
Allemagne	90 776	86 907	-4,3
Pays Bas	73 081	71 503	-2,2
Italie	36 882	34 094	-7,6
Autres pays d'Europe	43 271	46 019	6,4
Etats-Unis, Canada	25 155	28 286	12,4
Autres et non spécifiés	72 674	73 581	1,2

Sources : Insee ; DGCIS ; Champagne-Ardenne Tourisme - Enquête de fréquentation hôtelière

disparaîtront en juillet 2012, seulement 48 hôtels champardenais, soit 15,8 % du parc hôtelier et 22,3 % des chambres offertes, ont adhéré au nouveau référentiel fin 2011. En France métropolitaine, si la proportion d'hôtels est encore un peu plus faible (14,5 %), les hôtels nouvellement classés pèsent pour la moitié dans l'offre totale en chambres.

Comme au niveau national, les hôtels sous enseigne d'une chaîne hôtelière sont proportionnellement les plus nombreux à avoir opté pour le nouveau classement. En particulier, les hôtels de chaîne relevant auparavant de la catégorie "0 étoile" se mettent en conformité pour obtenir 1 étoile. Le nouveau classement ren-

>> Le nouveau classement des hébergements touristiques

La loi du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques réforme le classement des hébergements marchands. Les règles d'obtention du classement sont identiques à tous les hébergements et les critères du référentiel sont organisés selon le même mode de fonctionnement : trois chapitres dédiés respectivement à l'équipement (surface, état de propreté, ...), aux services clients (langues parlées, accès internet, ...), et à l'accessibilité et au développement durable. Quel que soit l'hébergement, les nouvelles normes de classement fixent cinq catégories de 1 à 5 étoiles. La mission de gestion des dispositifs de classement a été confiée à Atout France, opérateur de l'État pour assurer le développement du tourisme en France. Le classement est volontaire et valable 5 ans. A compter du 23 juillet 2012, l'ancien classement devient caduc.

ANNÉE TOURISTIQUE

contre également du succès dans la catégorie des hôtels haut-de-gamme, préalablement classés 3 ou 4 étoiles : parmi eux, trois établissements de Champagne-Ardenne ont obtenu 5 étoiles, deux dans la Marne et un dans l'Aube. En 2011, les hôtels champardennais passés aux nouvelles normes comptent davantage de clientèle étrangère (35,6 % des nuitées) que ceux n'ayant pas encore fait le changement (26,4 %).

Fin 2011, avec 22,0 % des hôtels, la Marne est le département le plus avancé dans la nouvelle classification ; dans l'Aube (13,2 %), les Ardennes (10,3 %) et la Haute-Marne (7,3 %), le passage aux nouvelles normes connaît moins de succès.

Excellente saison dans les campings

En 2011, durant la saison d'été, de mai à septembre, le nombre des nuitées passées dans les campings de Champagne-Ardenne augmente de 8,5 % par rapport à la saison d'été 2010. La saison 2011 retrouve la fréquentation de 2005, saison record dans l'hôtellerie de plein air depuis le début des années 2000, hors 2003, année de canicule. La Champagne-Ardenne connaît ainsi avec le Limousin (+8,4 %) la plus forte hausse de fréquentation des régions de France métropolitaine ; au niveau national les nuitées progressent de 2,8 %.

Sauf au mois de mai, qui comptait peu de jours fériés et de ponts en 2011, les campeurs sont venus plus nombreux qu'en 2010 à chacun des mois de la période estivale. Juin, en raison d'une météorologie très favorable, connaît une hausse des nuitées de +26,9 %. En septembre, la fréquentation augmente aussi fortement (+15,9 %) grâce au Festival mondial des théâtres de Marionnettes.

La hausse de fréquentation des campings est autant portée par la clientèle française qu'étrangère, alors que la fréquentation étrangère est pratiquement stable en France métropolitaine. Conséquence sans doute de la crise économique, les ménages français, comme étrangers, choisissent plus souvent ce mode d'hébergement, généralement moins onéreux que l'hôtellerie traditionnelle : en 2011, les campings regroupent 19,6 % des nuitées passées dans la région, contre 17,6 % fin 2007.

Exceptés les Néerlandais, venus un peu moins nombreux qu'en 2010, toutes les autres nationalités européennes enregistrent de vives hausses de fréquentation : la clientèle belge est à son meilleur

niveau depuis le début des années 2000 et la clientèle allemande se reprend nettement après plusieurs années de baisse. Néanmoins, en 2011, les clients néerlandais restent de loin les premiers clients de l'hôtellerie de plein air, avec 30,4 % des nuitées passées dans les campings de la région et 50,6 % des nuitées étrangères.

Dans l'hôtellerie de plein air, la fréquentation augmente fortement dans les Ardennes et surtout dans l'Aube alors que dans la Marne et la Haute-Marne, les hausses s'inscrivent dans la moyenne nationale. Dans l'Aube, outre la prise en compte par rapport à 2010 d'un camping supplémentaire, l'activité des campings bénéficie des bonnes conditions climatiques de juin et de septembre, notamment dans la zone touristique des Grands lacs qui contribue à la quasi-totalité de la hausse de fréquentation et regroupe les deux-tiers des nuitées passées en camping. Dans les Ardennes, avec le Festival mondial des théâtres de marionnettes, la fréquentation des campings augmente de 74,3 % entre septembre 2010 et septembre 2011.

Essor des emplacements de camping équipés

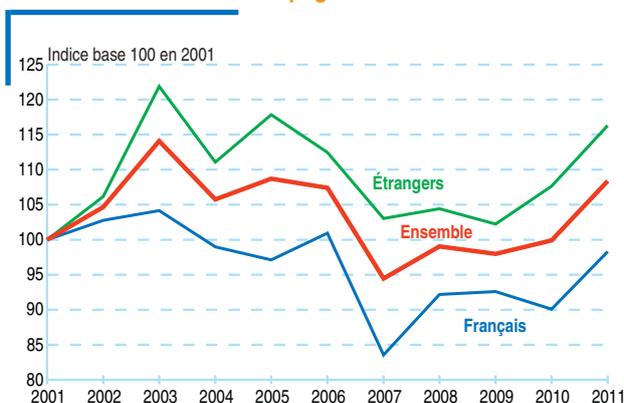
En 2011, le taux d'occupation moyen des campings de Champagne-Ardenne s'établit à 26,4 %, contre 35,9 % au niveau national. Il perd 0,7 point par rapport à 2010 dans la région, en raison d'une progression de l'offre en emplacements (+8,6 %) plus rapide que celle de la demande (+5,8 %). Comme au niveau national, le taux d'occupation des emplacements loués nus (26,1 %) se situe en deçà de celui des emplacements locatifs (28,8 %), équipés d'un hébergement léger (mobil-home, chalet ou bungalow). Depuis plusieurs années, pour répondre à la demande et quel que

Évolution du nombre de nuitées de la saison d'été dans les campings homologués

unités : nombre et %	2010	2011	Variation en %
Ardennes	157 330	173 699	10,4
Aube	128 818	155 932	21,0
Marne	145 568	149 524	2,7
Haute-Marne	189 860	195 210	2,8
Champagne-Ardenne	621 576	674 365	8,5
Touristes français	246 701	269 246	9,1
Touristes étrangers	374 875	405 119	8,1
dont :			
Royaume Uni, Irlande	77 140	90 753	17,6
Belgique, Luxembourg	41 473	48 398	16,7
Allemagne	31 013	38 268	23,4
Pays Bas	206 044	205 078	-0,5
Italie	3 219	3 773	17,2
Autres pays d'Europe	13 977	16 417	17,5
Etats-Unis, Canada	1 079	558	-48,3
Autres et non spécifiés	930	1 874	101,5

Sources : Insee ; DGCIS - Enquête de fréquentation dans l'hôtellerie de plein air

Évolution des nuitées dans l'hôtellerie de plein air de Champagne-Ardenne



Sources : Insee ; DGCIS - Enquête de fréquentation dans l'hôtellerie de plein air

ANNÉE TOURISTIQUE

soit le niveau de confort, les campings développent l'offre en emplacements locatifs, souvent en substitution des emplacements nus. L'offre en emplacements locatifs reste néanmoins encore modeste dans la région avec 9,9 % des emplacements, contre 24,1 % au niveau national. Cinq ans plus tôt, la part du locatif concernait 6,0 % des emplacements de Champagne-Ardenne et 17,7 % des emplacements de France métropolitaine.

Pour satisfaire leur clientèle, les campings montent aussi en gamme de confort. Depuis 2006, le nombre d'emplacements offerts dans les catégories 1 et 2 étoiles diminue et même encore plus fortement qu'au niveau national (-30,5 % contre -13,1 %). Au contraire, le nombre d'emplacements dans les campings 3 et 4 étoiles augmente de +31,2 % en Champagne-Ardenne et +2,4 % au niveau national.

L'engouement pour les emplacements équipés s'accompagne d'une progression de la fréquentation dans les établissements 3 et 4 étoiles : dans cette gamme, les nuitées en locatif augmentent de 71,1 % en 2011, contre 22,5 % dans l'ensemble du locatif.

Comme en témoigne depuis plusieurs années la hausse de fréquentation et les durées de séjours sur ces types d'emplacement, la qualité et le confort des hébergements constituent, en Champagne-Ardenne comme en France métropolitaine, des leviers importants pour attirer davantage de campeurs. Avec 4,6 jours en moyenne, la durée de séjour en Champagne-Ardenne est notamment plus longue dans les hébergements locatifs 3 et 4 étoiles que dans ceux loués nus (3,0 jours).

Entrée en vigueur en juillet 2010 dans l'hôtellerie de plein air, la nouvelle classification concerne, durant la saison d'été 2011, un seul terrain de camping en Champagne-Ardenne, celui de Bourbonne-les-Bains. Depuis, à fin 2011, 7 des 88 campings de Champagne-Ardenne sont passés en nouvelle classification, soit près de 10 % du parc, contre 15 % du parc de France métropolitaine. ■

Patrick Bouny (Insee),
Séverine Portet (Champagne-Ardenne Tourisme)

Une année charnière pour les aides à la pierre du parc privé

L'année 2011 restera marquée comme une année d'évolution pour la mise en œuvre des politiques publiques d'aides au logement dans le parc privé. Les aides consacrées au parc privé sont nettement réorientées par l'Agence nationale de l'habitat (Anah) à destination des propriétaires occupants et de la lutte contre la précarité énergétique. La mise en place du programme « Habiter Mieux » symbolise pleinement cette nouvelle stratégie. Concernant le parc public, la Champagne-Ardenne enregistre une nouvelle baisse du nombre d'agrèments liée à la réorientation des aides vers les zones les plus tendues à l'échelle nationale.

Parc public : poursuite de l'orientation vers les zones les plus tendues

En matière de production de logements sociaux, l'État a engagé depuis 2010 une réorientation de ses politiques vers les zones les plus tendues, c'est-à-dire les zones A et B1 du zonage « Scellier » (cf. encadré). La Champagne-Ardenne n'accueillant sur son territoire aucune zone de ce type, la dotation en nombre d'agrèments décline depuis 2009, première année du plan de relance et dernière du plan de cohésion sociale. De 2 295 logements en 2009, puis 1 796 en 2010, le nombre d'agrèments atteint, en 2011, le nombre de 1 593 logements en Champagne-Ardenne. En particulier, 219 prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI) sont octroyés, pour loger, in fine, des ménages en difficultés financières et sociales, pour leur permettre d'accéder à des logements à bas loyers. De même, 525 prêts locatifs à usage social (PLUS) financent la plupart des logements sociaux destinés aux ménages à ressources modestes et 849 prêts locatifs sociaux (PLS) des logements en structures telles les résidences pour personnes âgées, les personnes handicapées ou les logements étudiants. En 2011, tous produits confondus, 1,5 % des agrèments nationaux sont distribués en Champagne-Ardenne alors que le parc de logement social actuel de la région correspond à 2,1 % du niveau national en 2009.

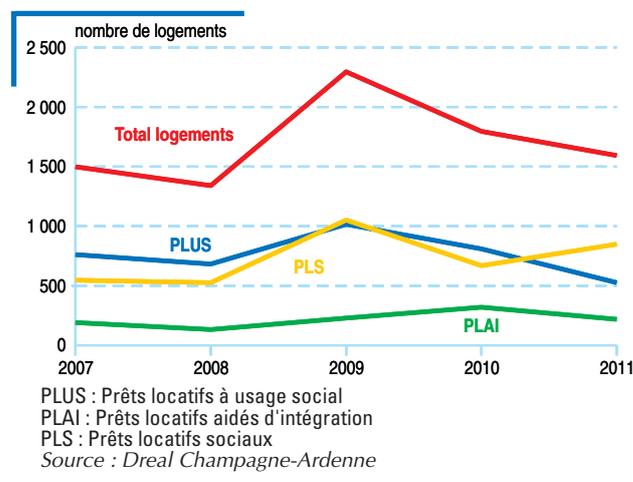
En Champagne-Ardenne, seuls cinq territoires relèvent de la classe B2 du zonage « Scellier » : Reims, Troyes, Châlons-en-Champagne, Charleville-Mézières, Épernay, et leurs communes périphériques respectives, le reste du territoire est classé en zone C. Les aides à la production des logements sociaux en Champagne-Ardenne se dirigent donc largement vers ces territoires : 74 % des engagements sont réalisés en zone B2, proportion en constante augmentation depuis 3 ans.

En 2011, 83 % des engagements s'orientent vers les départements de la Marne et de l'Aube, les deux départements comprenant le plus de territoires en zone B2 dont les deux délégataires de compétence des aides à la pierre, Reims Métropole et Cités-en-Champagne. Sur un total de près de 3,6 millions d'euros engagés, 49 % sont dédiés à des projets de ces deux délégataires. À ces aides directes s'ajoutent les aides indirectes (aides de circuit, exonération de la taxe foncière sur la pro-

priété bâtie, TVA à taux réduit notamment) qui se chiffrent à un montant estimé à 36 millions d'euros en Champagne-Ardenne, soit dix fois plus que les aides directes.

Certains projets spécifiques financés en 2011 sont dédiés à des publics en difficulté. À destination des travailleurs migrants, les PLAIs permettent notamment la réalisation des 70 logements du « foyer l'escalier » de Reims et du « foyer des travailleurs migrants » de Châlons-en-Champagne. L'essentiel des agrèments PLS concerne des structures dédiées aux personnes âgées et handicapées dans les zones rurales (314 logements) et aux étudiants à Reims et à Troyes (329 logements). Encore plus qu'en 2010, la Champagne-Ardenne se distingue par une propension plus forte au financement des logements individuels qu'au niveau national : 40 % des logements bénéficiant des PLUS et des PLAIs sont des logements individuels, soit 20 points de plus que la moyenne nationale.

Évolution du nombre de logements sociaux financés



Parc privé : la lutte contre la précarité énergétique, une priorité nationale et régionale

Les priorités d'intervention de l'Anah reposent en 2011 sur la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé, le rééquilibrage des interventions vers les propriétaires occupants en situation de précarité énergétique et le recentrage de l'aide aux propriétaires bailleurs sur les logements dégradés dans une optique de maîtrise des loyers.

En Champagne-Ardenne, 1 122 logements font l'objet d'une aide de l'Anah en 2011 pour un montant global de 7,2 millions d'euros. Ces aides s'appuient pour plus de la moitié (58 %) sur les opérations programmées pour l'amélioration de l'habitat et les programmes d'intérêts généraux, lesquels s'adressent à la fois aux

LOGEMENT SOCIAL

propriétaires bailleurs et aux propriétaires occupants. Au total, y compris les crédits d'ingénierie, 7,7 millions d'euros sont injectés pour l'amélioration du parc privé.

En raison d'un reliquat conséquent de dossiers de propriétaires bailleurs déposés à la fin de l'année 2010, l'activité du début d'année 2011 est modérée pour cette cible. La baisse du nombre de logements subventionnés et celle des subventions engagées s'inscrivent dans le prolongement de 2010, à l'issue du plan de cohésion sociale et du plan de relance. La part des logements de propriétaires occupants subventionnés continue néanmoins de croître (80 % en 2009, 82 % en 2010 et 83 % en 2011).

Le programme « Habiter mieux », confié à l'Anah dans le cadre des « investissements d'avenir », complète les aides aux ménages en situation de précarité énergétique. Conformément au Grenelle de

l'Environnement, il relie les préoccupations environnementales par la réduction de la consommation énergétique des ménages, sociales en s'adressant aux ménages modestes, et économiques en produisant de l'activité pour les entreprises du bâtiment. Malgré un démarrage lent, le programme « Habiter mieux » connaît des résultats encourageants dès la mise en place des dispositifs de mobilisation des acteurs (en particulier les contrats locaux d'engagements). En Champagne-Ardenne en 2011, 188 dossiers sont ainsi instruits, soit 2,8 % des dossiers en France, correspondant à 18,7 % des objectifs fixés par l'Anah en début d'année 2011 pour la Champagne-Ardenne. ■

Manuel Oliver
Dreal Champagne-Ardenne

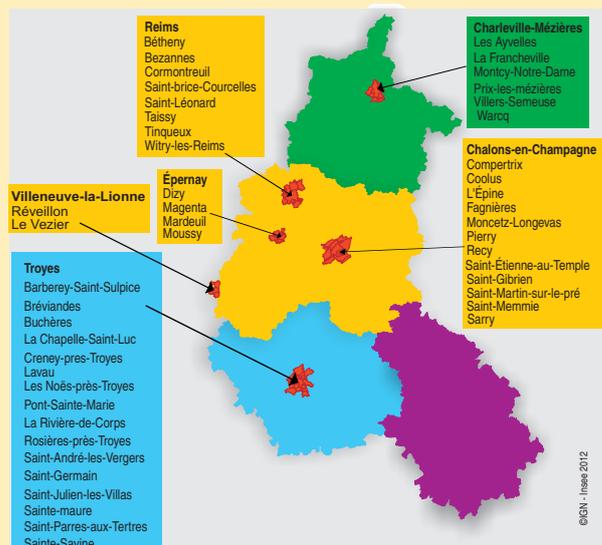


>> Le zonage Scellier

Pour soutenir l'investissement locatif, le dispositif "Robien" est institué en 2003 puis adapté aux mesures qui lui ont succédé. La version actuelle, dite « Scellier » est issue d'une révision conduite en 2009 et aménagée en 2010. Ce zonage est notamment utilisé pour les barèmes applicables aux aides relatives à l'investissement locatif, l'accession à la propriété, ainsi qu'au prêt locatif intermédiaire.

- **Zone A bis** : Paris et communes limitrophes
- **Zone A** : agglomération de Paris, Côte d'Azur (bande littorale Hyères-Menton), Genevois français
- **Zone B1** : certaines agglomérations grandes ou chères, villes-centre de certaines grandes agglomérations, grande couronne autour de Paris, certaines communes chères, îles, DOM-TOM, pourtour de la Côte d'Azur
- **Zone B2** : autres agglomérations de plus de 50 000 habitants, autres communes chères situées en zones littorales ou frontalières, pourtour de l'Île-de-France et de la zone B1 en PACA, agglomérations des autres villes classées en B1
- **Zone C** : reste du territoire

Territoires B2 du zonage Scellier en Champagne-Ardenne en 2011



Source : Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement

SURENDETTEMENT DES MÉNAGES

45 dossiers pour 10 000 habitants

En 2011, le volume de dossiers de surendettement déposés auprès des unités de la Banque de France en Champagne-Ardenne augmente légèrement de 0,2 % (5 972 dossiers contre 5 960 en 2010), après une baisse de 2,2 % en 2010. Au niveau national, une hausse plus sensible (+6,6 %) est enregistrée. La part régionale représente ainsi 2,6 % du total national des dépôts, en recul de 0,1 point sur un an. La densité de dossiers déposés demeure inchangée en Champagne-Ardenne depuis 2009 : à 45 dossiers pour 10 000 habitants en 2011, elle est plus élevée de 8 points qu'au niveau national avec 37 pour 10 000 habitants.

En 2011, 40 % des dossiers jugés recevables se concluent par un plan conventionnel de redressement à l'issue de la phase principale, le plus souvent sous forme de rééchelonnement ou de report d'échéances, pouvant être combinés avec une réduction des taux d'intérêt ou des remises de dettes (cf. encadré). Les mesures imposées ou recommandées par les commissions de surendettement de Champagne-Ardenne, élaborées si le débiteur le demande après avoir constaté l'échec du traitement amiable de son dossier, représentent 17 % des dossiers traités. Enfin, la procédure de rétablissement personnel, solution proposée pour traiter les situations irrémédiablement compromises, concerne 23 % des dossiers traités.

Au plan national, à fin décembre 2011, le niveau d'endettement pour l'ensemble des dossiers recevables s'établit à 36 800 euros en moyenne pour 9,3 dettes par dossier. L'endettement se compose pour 83,6 % de dettes financières, pour 8,9 % d'arriérés de char-

ges et pour 7,5 % d'autres dettes. Les dettes financières sont présentes dans 94,7 % des dossiers pour un endettement moyen de 32 500 euros, recouvrant les catégories suivantes :

- dettes à la consommation, présentes dans 89,2 % des dossiers pour un encours moyen de 23 900 euros, et comprenant les crédits renouvelables (4,1 dettes en moyenne par dossier) et les prêts personnels (2,3 financements en moyenne par dossier) ;
- découverts et dépassements bancaires présents dans 59,4 % des dossiers pour un encours moyen de 1 300 euros ;
- dettes immobilières, présentes dans 8,9 % des dossiers pour un montant moyen de 97 500 euros.

La population surendettée se caractérise par la prédominance de personnes vivant seules (65 % des cas). En particulier, 23 % des dépôts de dossiers sont dus à des difficultés familiales (séparation, divorce, décès du conjoint) impliquant une diminution des ressources. Au regard de la situation professionnelle, 26 % des particuliers surendettés sont au chômage. Le surendettement dit passif (causes liées à la perte d'emploi, la maladie, le divorce...) affecte trois quarts des dossiers. La perte d'un emploi constitue le premier facteur à l'origine des situations de surendettement. ■

Fabrice Duval
Banque de France Champagne-Ardenne

Flux traités par les commissions de surendettement

Unités : nombre de dossiers, %	Champagne-Ardenne			France métropolitaine		
	déc-10	déc-11	Évolution 2011/2010	déc-10	déc-11	Évolution 2011/2010
Dossiers déposés	5 960	5 972	0,2	218 102	232 493	6,6
Dossiers recevables	5 274	5 015	-4,9	182 007	202 900	11,5
Dossiers traités par les commissions (a+b+c+d+e) dont	6 040	5 138	-14,9	217 608	237 516	9,1
Plans conventionnels conclus (a)	2 544	2 076	-18,4	86 419	73 945	-14,4
Mesures imposées et recommandées élaborées (b)	1 247	885	-29,0	47 559	57 371	20,6
Mesures de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire (c)	1 266	1 185	-6,4	43 098	58 196	35,0
Dossiers clôturés (d)	622	531	-14,6	26 910	33 357	24,0
Dossiers irrecevables (e)	361	461	27,7	13 622	14 647	7,5

Source : Banque de France

SURENDETTEMENT DES MÉNAGES



> > Les commissions de surendettement

Depuis le 1^{er} mars 1990, la Banque de France assure le secrétariat des commissions de surendettement instituées par la loi du 31 décembre 1989, modifiée en 1995, 1998, 2003 et dernièrement par la loi 2010-737 du 1^{er} juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation, couramment dénommée « loi Lagarde ». Cette dernière comporte à la fois un volet préventif, consacré aux modalités de commercialisation des crédits à la consommation, et un ensemble de dispositions à caractère curatif qui modifient substantiellement le dispositif de traitement des situations de surendettement des particuliers.

Les commissions de surendettement ont reçu pour mission de rechercher des solutions aux problèmes rencontrés par les particuliers ayant contracté un endettement excessif ou confrontés à une réduction de leurs ressources à la suite d'un accident de la vie. Une commission a été créée par département. En Champagne-Ardenne, elles siègent à Charleville-Mézières, Chaumont, Troyes et Châlons-en-Champagne. Les services de la Banque de France y accueillent les débiteurs concernés et assurent l'instruction de leurs dossiers.

En cas de recevabilité du dossier, la commission recherche la solution la plus adaptée, en fonction de la gravité de la situation financière du débiteur.

Si la situation du débiteur le permet, un accord amiable est recherché avec ses créanciers afin de mettre en place un nouveau plan de remboursement pouvant comporter des rééchelonnements de dettes, des reports de paiement, des mesures de réduction de taux d'intérêt et des abandons partiels de créances ; si aucun accord amiable ne peut être trouvé, la commission peut, si le débiteur le souhaite, lui imposer ainsi qu'à ses créanciers des mesures de traitement du surendettement. Certaines mesures peuvent être recommandées par la commission (effacement partiel par exemple), mais doivent être validées par un juge.

Si les difficultés financières du débiteur sont plus importantes, la commission peut orienter le dossier vers une procédure de rétablissement personnel, soit

- **sans liquidation judiciaire**, s'il ne dispose que de meubles nécessaires à la vie courante, ou de biens non professionnels indispensables à l'exercice de son activité professionnelle. Dans ce cas, ses dettes (à l'exception de celles exclues en application de l'article L.333-1 du code de la consommation) peuvent être effacées après validation par un juge ;
- **avec liquidation judiciaire**, s'il possède un patrimoine qui peut être vendu, et avec son accord. Dans ce cas, un juge traite le dossier. Il peut effacer les dettes (sauf exception citée précédemment) après avoir fait procéder à la vente des biens, à l'exception des meubles nécessaires à la vie courante ou des biens non professionnels indispensables à l'exercice

Baisse des effectifs et amélioration des résultats aux examens

Avec plus de 1 600 établissements d'enseignement accueillant 276 000 élèves, apprentis et étudiants, formés par 20 000 enseignants rémunérés par l'État, l'académie de Reims délivre 33 500 diplômes et consacre 1,25 milliard d'euros à l'éducation et à la formation en 2011. À la rentrée 2011, toutes formations comprises, l'académie de Reims forme 132 193 élèves dans les écoles du premier degré public et privé, 113 918 élèves dans le second degré public et privé (collèges et lycées) dont 5 808 dans des filières post baccalauréat (classes préparatoires aux grandes écoles, sections de techniciens supérieurs) et 23 784 étudiants dans les deux universités régionales. L'académie forme ainsi un peu plus d'un habitant sur cinq (20,2 %) et a la charge éducative de 2,1 % des écoliers, collégiens et lycéens de métropole, soit autant que le poids démographique de la Champagne-Ardenne en France métropolitaine. L'année 2011 est marquée par l'augmentation très significative (plus de 38 %) du nombre des bacheliers de la voie professionnelle, résultant de la réforme pédagogique de cette voie de formation et d'une progression des résultats aux examens qui se rapprochent de manière régulière des taux de réussite constatés au niveau national.

L'insertion professionnelle des sortants des lycées progresse plus modérément avec +1,8 point entre 2010 et 2011. En 2011, 43,9 % des jeunes, qui ont quitté le lycée sans poursuivre d'études, trouvent un emploi dans les 7 mois après leur sortie de l'établissement, soit une part légèrement en retrait du niveau national. Enfin, le niveau de qualification des apprentis s'améliore, comme pour les élèves de la voie scolaire, grâce au développement des baccalauréats professionnels.

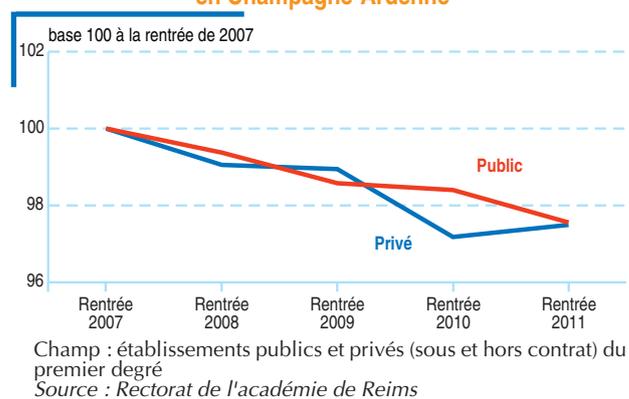
Dans le 1^{er} degré, baisse des effectifs dans le public et stabilisation dans le privé

À la rentrée 2011, les écoles publiques et privées du 1^{er} degré de Champagne-Ardenne accueillent 132 193 élèves, dont 50 612 dans l'enseignement préélémentaire, 80 555 dans l'enseignement élémentaire et 1 026 dans des structures adaptées à la scolarisation des enfants handicapés. Conséquence des mouvements migratoires défavorables enregistrés par la région et de la réduction volontariste des retards scolaires, le nombre d'élèves du premier degré continue de baisser en Champagne-Ardenne. Avec 1 003 élèves de moins qu'à la rentrée précédente, les effectifs diminuent de 0,8 % dans la région alors qu'ils stagnent au niveau national. Les effectifs de l'enseignement préélémentaire reculent moins rapidement (-0,5 % en un an) que ceux de l'enseignement élémentaire (-1,0 %) plus touché par les effets « générations ».

Au niveau départemental, l'Aube constitue le seul département où les effectifs se stabilisent. À l'inverse, les effectifs reculent dans la Marne, la Haute-Marne et les Ardennes avec respectivement 268 (-0,5 %), 341 (-2 %) et 381 élèves (-1,3 %) de moins en une année. Alors qu'en 2011, le secteur public scolarise 120 553 élèves, soit

1 041 élèves de moins qu'un an plus tôt (-0,9 %), le secteur privé en gagne 38. Avec 11 640 élèves (dont 11 521 élèves pour le privé sous contrat), le privé stabilise sa position, son poids s'établissant en 2011 à 8,8 %.

Évolution des effectifs du premier degré en Champagne-Ardenne



Dans le 2nd degré, hausse des effectifs dans les collèges et le post baccalauréat

En septembre 2011, les 162 collèges, 94 lycées et 2 établissements régionaux d'enseignement adaptés des secteurs public et privé de Champagne-Ardenne scolarisent 113 918 élèves du 2nd degré y compris les inscrits dans les filières post baccalauréat (CPGE, BTS, etc.) et les 363 élèves du privé hors contrat.

La majeure partie des élèves du 2nd degré sont scolarisés dans des établissements publics ; la part de ces derniers est en 2011 de 82,8 %. Pendant que les effectifs du secteur public diminuent de 1 %, soit 938 élèves de moins, dans le privé sous contrat, ils progressent de 249 élèves supplémentaires. Comme depuis 2005, la part des établissements privés sous contrat continue de croître ; elle s'élève à 17,2 % en 2011, soit 1 point de plus qu'à la rentrée de 2005.

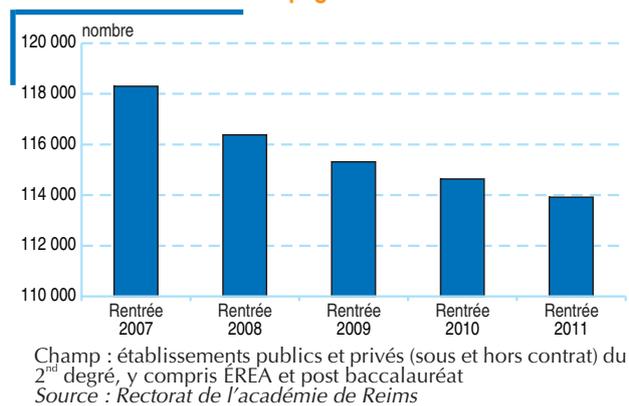
À l'inverse de la tendance nationale où le nombre de collégiens et de lycéens progresse de 0,7 %, l'académie compte globalement 689 élèves de moins qu'en septembre 2010, soit une baisse de 0,6 % comparable à celle enregistrée l'année précédente. Alors que les effectifs progressent encore dans les collèges de la région (+329 élèves soit +0,5 %) et se stabilisent dans les filières post baccalauréat (+33), ils diminuent dans les lycées. En effet, les lycées d'enseignement général et technologique comptent 108 élèves de moins (soit -0,4 %) à la rentrée de 2011 et les lycées professionnels 934 élèves de moins en un an (soit -5,5 %).

Comme dans le 1^{er} degré, les situations varient d'un département à l'autre. Ainsi, les effectifs du 2nd degré, y compris le post bac, reculent de 1,2 % en Haute-Marne, de 0,8 % dans les Ardennes, de 0,6 % dans l'Aube et de 0,3 % dans la Marne. Le département

ENSEIGNEMENT

de la Marne concentre logiquement la majeure partie des élèves du 2nd degré de la région : avec 43,5 %, elle est très proche de la proportion de jeunes de 10 à 19 ans estimée à 43,1 % dans la région en 2010. À l'inverse, le département de l'Aube concentre 22,8 % des jeunes de 10 à 19 ans de la région et les établissements aubois du 2nd degré accueillent 21,9 % des collégiens et lycéens de la région.

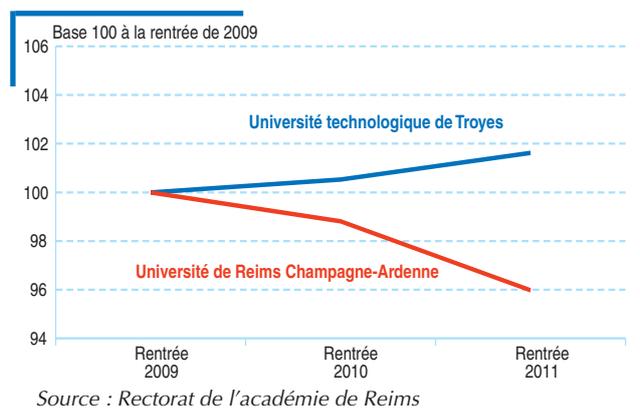
Évolution des effectifs du second degré en Champagne-Ardenne



Effectifs universitaires en hausse à l'UTT, en baisse à l'URCA

En 2011, les universités de Reims Champagne-Ardenne et technologique de Troyes totalisent 23 784 étudiants. L'université de Reims Champagne-Ardenne en compte 21 271, soit 627 de moins en un an (-2,9 % par rapport à 2010). L'université technologique de Troyes voit ses effectifs augmenter régulièrement : de 2 473 étudiants en 2009, ils passent à 2 486 en 2010 et s'établissent à 2 513 en 2011, soit 1,1 % de plus en une année. Depuis la réforme de la formation des professeurs des écoles, la décroissance des effectifs universitaires s'explique quasi intégralement par le recul des inscrits en IUFM, dont le nombre recule à lui seul de 522 étudiants. Hors IUFM et centres internationaux d'études françaises, l'évolution du nombre d'étudiants de l'université régionale est beaucoup plus mesurée : -0,5 % en un an soit une centaine d'étudiants en moins.

Évolution des effectifs universitaires en Champagne-Ardenne



Avec 21 étudiants de moins en 2011 qu'un an plus tôt, les effectifs des quatre IUT rattachés à l'université de Reims se stabilisent : 3 984 étudiants sont inscrits en 2011 dans les IUT de Châlons-en-Champagne, Charleville, Reims et Troyes.

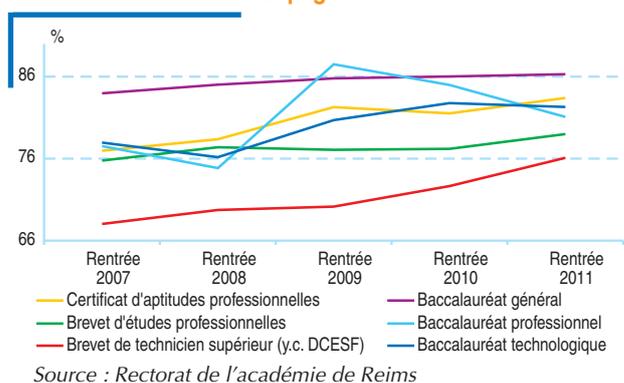
Des résultats aux examens qui dépassent ou frôlent la barre des 80 %

Toutes séries confondues, le taux de réussite au diplôme national du brevet (DNB) s'établit à la session de 2011 à 81,5 %, soit 0,6 point de moins qu'en 2010. Pour la troisième année consécutive, la barre des 80 % de réussite est franchie, l'académie s'approchant des résultats nationaux (83,4 %). En particulier, en 2011, le taux de réussite au DNB avec mention "Très bien" s'élève à 9 % dans les établissements publics de l'académie soit un niveau comparable au niveau national (9,1 %).

Le taux de réussite au BEP progresse entre les sessions de 2010 et 2011 passant de 77,2 % à 79,0 %, l'académie gagnant ainsi 1,8 point de réussite. De même, le taux de réussite au CAP s'élève de 1,9 point en un an, passant de 81,5 % en 2010 à 83,4 % en 2011.

En 2011, le taux réussite au baccalauréat, tous types et toutes séries confondues, s'établit à 83,8 %, soit 1,1 point de moins qu'en 2010. En France métropolitaine, il se situe à 85,9 % en hausse de 0,1 point par rapport à la session précédente. Dans la région, tous les résultats aux examens se rapprochent des moyennes nationales ; le nombre de bacheliers de l'enseignement professionnel augmente même de 38 % en 2011 par rapport à la session précédente. Le taux de réussite au baccalauréat général progresse en 2011 : avec +0,3 point, il s'établit désormais à 86,3 % en s'approchant de la moyenne métropolitaine (88,5 %). Pour les baccalauréats technologiques, il se stabilise et se situe à 82,3 %, soit très près de la moyenne de France métropolitaine (82,8 %). Compte tenu des derniers résultats aux sessions du baccalauréat, ce sont désormais 68,6 % d'une génération de résidents champardennais qui possèdent le diplôme, soit une progression de 6 points en une année, voisine de l'augmentation métropolitaine de 6,5 points. Alors que le nombre d'inscrits aux épreuves du BTS décroît depuis 2009, le taux de réussite à l'examen progresse régulièrement. De 70,1 % en 2009, il atteint désormais 76,1 % avec un bond de 3,4 points entre les deux dernières sessions, largement supérieur au taux de réussite national qui progresse moins vite (+1,8 point) pour se situer à 72,1 % à la session de 2011.

Évolution des taux de réussite aux examens en Champagne-Ardenne



>> Des politiques académiques volontaristes de lutte contre le décrochage scolaire

La circulaire interministérielle du 9 février 2011 précise aux différents services de l'État les modalités de mise en œuvre de la lutte contre le décrochage scolaire. Les ministères de l'éducation nationale et de l'agriculture, les missions locales et pôle emploi, ainsi que les acteurs des chambres consulaires, sont ainsi invités à proposer des solutions éducatives à tout jeune de 16 ans ou plus qui quitterait le système éducatif ou ne trouverait pas de solution adaptée à ses souhaits d'orientation en fin d'année scolaire.

En Champagne-Ardenne en 2011, sont mises en place 11 plateformes de lutte contre le décrochage dont l'animation est confiée aux directeurs des centres d'informations et d'orientation, sous le pilotage des directeurs des services départementaux de l'éducation nationale et l'autorité du Préfet. En mars 2011, ces centres ont ainsi la charge de près de 4 900 jeunes champardennais, soit 4,5 % des jeunes ayant atteint 16 ans sans obtenir leur diplôme et non scolarisés ou inscrits en apprentissage l'année suivante. La situation de l'académie champardennaise est plutôt favorable puisqu'elle se situe non seulement parmi les académies aux plus faibles taux de décrochage mais aussi sous le taux national estimé à 5,0 %.

La bonne performance de l'académie de Reims tient à sa politique volontariste dans ce domaine (mise en place de dispositifs de veille, transfert des actions de la Mission générale d'insertion (MGI) des collèges vers les lycées professionnels, accueil préventif à temps partiel d'élèves en risque de décrochage, mise en place de plateformes d'accès à la qualification). L'académie a ainsi expérimenté un dispositif original de « sessions d'accueil scolaire et de bilan » (SAS-Bilan). Ainsi, en 2010, dès la rentrée, 205 jeunes ont été accueillis dans les lycées mettant en place les SAS-Bilan : 88 % ont repris une formation initiale. En septembre 2011, 515 élèves (dont 208 filles) ont été pris en charge dans ce dispositif généralisé à l'ensemble de l'académie : 83,5 % ont repris une formation initiale.



Légère progression de l'insertion professionnelle des sortants des lycées

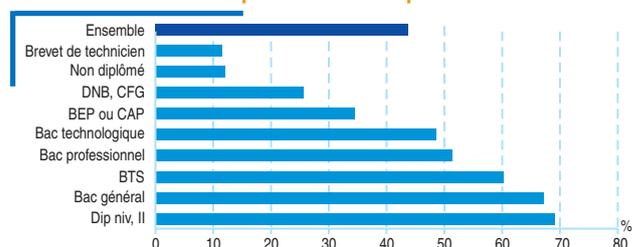
Réalisée le 1^{er} février 2011, l'enquête « Insertion dans la vie active » (IVA) montre que 43,9 % des jeunes, qui ont quitté le lycée sans poursuivre d'études, ont trouvé un emploi dans les 7 mois après leur sortie de l'établissement. Bien qu'encore inférieur à la moyenne nationale (48,3 %) ou au seuil de 50 %, il progresse néanmoins de 1,8 point au cours de la dernière année.

En 2011, le taux d'emploi des garçons (46,2 %) est supérieur de près de 3 points à celui des filles (43,8 %). L'insertion professionnelle semble favorisée par un plus haut niveau de diplôme : 67,3 % des diplômés du baccalauréat général décrochent un emploi contre seulement 12,1 % des non diplômés.

Par ailleurs, une formation dans les services (telle que dans la comptabilité, la gestion, la bureautique, le secrétariat ou encore l'hôtellerie ou le tourisme) semble plus favorable qu'une formation dans le domaine de la production (par exemple : travail du bois, ameublement, moteurs et mécanique automobile, structures métalliques, électricité-électronique). En effet, le taux de chômage à l'issue d'une formation des services atteint 43,7 %, soit 2,1 points de moins qu'en sortie d'une formation du domaine de la production. ■

Victor Nzobounsana
Rectorat de l'académie de Reims

Proportion des sortants de lycée ayant trouvé un emploi 7 mois après leur sortie par filière



Source : Rectorat de l'académie de Reims, enquête IVA 2011 - Insertion vie active

>> Amélioration du niveau de qualification des apprentis

Avec 7 732 apprentis hors agriculture, les effectifs des centres de formation des apprentis diminuent globalement de 0,6 % entre les rentrées de 2009 et 2010. Les évolutions d'effectifs sont très différentes selon le niveau de diplôme préparé. Dans la région, la mise en place en 2009 de la réforme de la voie professionnelle pour l'apprentissage s'est traduite par l'évolution d'un grand nombre de brevets d'étude professionnels vers des baccalauréats professionnels en 3 ans, entraînant de fait des modifications dans la répartition entre niveaux de formation.

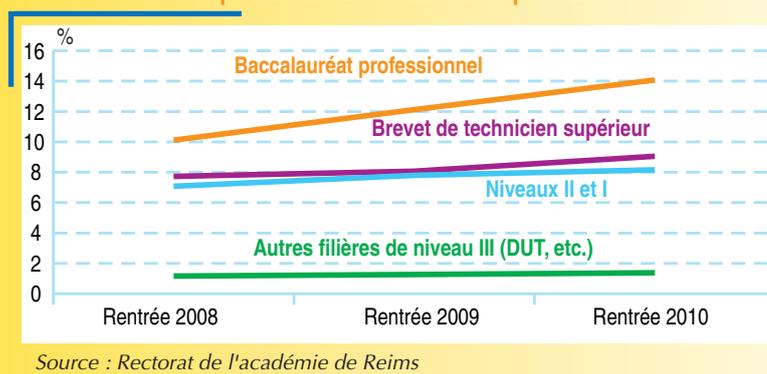
À la rentrée de 2010, le nombre d'apprentis dans les formations de niveau V (CAP, BEP, etc.) était de 4 233 ; la majeure partie (97,2 %) d'entre eux préparent un CAP, 0,1 % le BEP et 2,7 % d'autres certifications. Les formations du niveau V accueillent plus de la moitié des apprentis. Bien que leur part dans ce niveau de formation diminue régulièrement (-3 points au cours de la dernière période), elle se situe encore à 54,7 % en 2010. La quasi disparition des BEP de niveau V explique à elle seule le recul de 5,8 % des inscrits par rapport à 2009.

Symétriquement, le développement des bacs professionnels explique la progression de 5,4 % en un an, du nombre d'apprentis des formations de niveau IV. Au nombre de 2 061, ceux-ci représentent 26,7 % du total des apprentis en 2010, soit 2,6 points de plus qu'en 2009. Parmi eux, 1 088 préparent le baccalauréat professionnel et 973 préparent un brevet professionnel et/ou un brevet technique des métiers.

Les formations du niveau III sont suivies par 807 jeunes, soit 11,0 % de plus qu'un an plus tôt. Ces jeunes représentent 10,4 % des apprentis en 2010 (+1,1 point par rapport à 2009). La formation la plus fréquente du niveau III demeure le BTS : elle concerne 700 apprentis. Avec 25 élèves de plus que l'année précédente, les formations des niveaux II et I réunissent 631 apprentis, soit 8,2 % du total, proportion voisine de celle de l'année précédente.

Selon les départements, le développement de l'apprentissage est inégal. À la rentrée 2010, les effectifs d'apprentis décroissent respectivement dans l'Aube et dans la Marne de 3,5 % et 0,6 % mais augmentent de 1,4 % en un an dans les Ardennes et la Haute-Marne.

Évolution de la part des apprentis inscrits en CFA qui suivent une formation supérieur



Note : à la date de rédaction de l'article, les données de la rentrée scolaire 2011 sur les apprentis de Champagne-Ardenne ne sont pas disponibles.



>> Définitions et méthodologie

Les données proviennent du constat des effectifs d'élèves des écoles, collèges et lycées et du constat des effectifs d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur, des résultats définitifs des examens de la session 2011 incluant la session de septembre 2011, de l'enquête IVA pour l'insertion professionnelle.

Le champ couvre l'ensemble des élèves scolarisés dans le public et le privé sous contrat, à l'exception des jeunes scolarisés dans les classes d'insertion (MGI et FCIL).

À la date de rédaction de l'article, les données 2011 sur les apprentis dans l'académie de Reims ne sont pas disponibles.

Diplômes et niveaux de formation :

- Diplômes de niveaux V : diplômes de second cycle court et professionnel, CAP et BEP pour l'essentiel,
- Diplômes de niveaux IV : diplômes de type brevet professionnel, mention complémentaire de niveau 4 ou baccalauréats,
- Diplômes de niveaux III : diplômes de niveau Bac+2 (DUT, BTS, DEUG, écoles des formations sanitaires ou sociales,...),
- Diplômes de niveaux II et I : diplômes de 2nd ou 3^e cycle universitaire (licence, maîtrise, master, DEA, DESS, doctorat) ou diplômes de grande école.

Taux de réussite aux examens :

il rapporte le nombre d'admis au nombre de candidats présents.

Une progression des dépenses de santé plus lente

En 2011, les dépenses d'assurance maladie du champ de l'Objectif National des Dépenses de l'Assurance Maladie (ONDAM) des trois principaux régimes en Champagne-Ardenne atteignent près de 3 milliards d'euros. Les dépenses de la région représentent 2 % des dépenses nationales (pour 2,2 % de la population). Leur croissance est plus modérée en 2011 que ces dernières années (+2,2 % après +3 % en 2010).

Depuis 2009, les dépenses de la région augmentent moins fortement qu'au niveau national. La progression des dépenses sur ces cinq dernières années est également moins élevée en Champagne-Ardenne qu'en France, respectivement +12,3 % et +14,2 %. Seules les dépenses de la Marne présentent un taux d'évolution entre 2010 et 2011 inférieur à 2 % et à la moyenne régionale.

Les dépenses de l'ONDAM se décomposent en deux grands postes relativement égaux : les soins de ville et les versements aux établissements de santé (publics, privés et médico-sociaux).

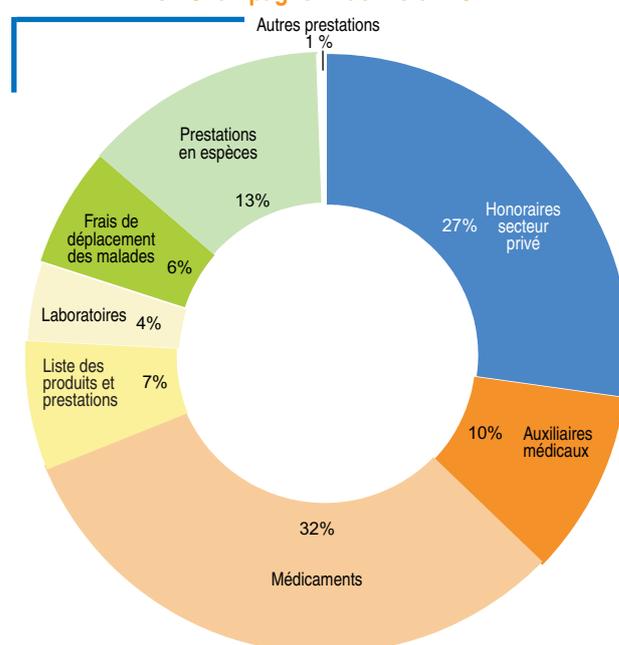
Une croissance des soins de ville plus modérée en 2011 qu'en 2010

Les dépenses de soins de ville s'élèvent à 1,4 milliard d'euros en 2011 pour la région. La croissance de ces dépenses s'effectue au même rythme qu'au niveau national, un peu plus de 2 %.

Après trois années de décélération en Champagne-Ardenne, l'augmentation des dépenses d'honoraires du secteur privé, qui représentent plus d'un quart des dépenses de soins de ville, s'accélère légèrement dans la région comme en France pour atteindre 3 %. Le rythme de progression des dépenses de prestations en espèces augmente chaque année depuis trois ans dans la région tandis qu'en France, la tendance est au ralentissement en 2011.

A l'inverse, la croissance des dépenses d'auxiliaires médicaux, des médicaments et des frais de transports des malades est de moins en moins élevée ces trois dernières années. Néanmoins le taux d'évolution des dépenses d'auxiliaires médicaux demeure supérieur à 5 % en 2011 alors que les dépenses de médicaments tendent à se stabiliser.

Répartition des postes de dépenses de soins de ville en Champagne-Ardenne en 2011



Sources : CPAM, MSA et RSI

Évolution des dépenses ONDAM entre 2010 et 2011

Unité : %	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Champagne-Ardenne	France métropolitaine
Total soins de ville	3,7	2,0	1,9	1,4	2,2	2,3
<i>dont honoraires secteur privé</i>	5,6	1,2	2,4	2,9	2,9	3,1
<i>auxiliaires médicaux</i>	5,4	5,4	6,0	2,6	5,3	4,2
<i>médicaments</i>	1,5	0,7	1,0	-0,3	0,9	0,4
<i>liste des produits et prestations</i>	4,7	4,6	3,6	-1,0	3,3	4,1
<i>laboratoires</i>	3,4	1,6	2,8	3,9	2,8	1,8
<i>frais de déplacement des malades</i>	2,8	2,7	1,0	3,0	2,2	3,3
<i>prestations en espèces</i>	6,9	4,0	1,2	2,1	3,2	2,5
Versements aux établissements de santé (hors T2A MSA)	0,8	3,1	1,8	3,5	2,1	2,9
Total ONDAM	2,3	2,6	1,8	2,4	2,2	2,6

Sources : CPAM, MSA et RSI

DÉPENSES DE SANTÉ

Des disparités au sein de la région

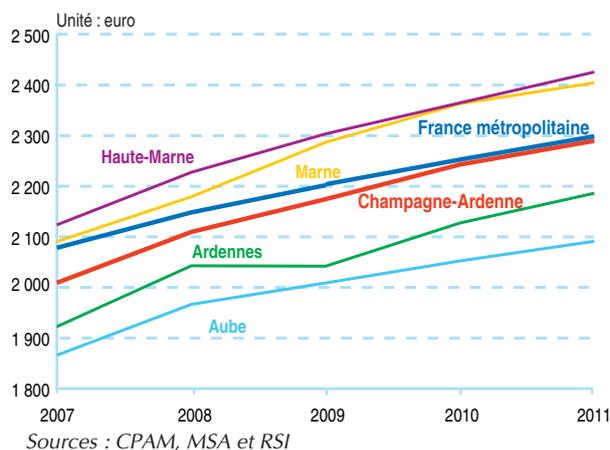
Seul le département des Ardennes voit ses dépenses de soins de ville augmenter nettement plus rapidement (+3,7 %). Cette progression peut s'expliquer par des taux d'évolution des honoraires du secteur privé et des prestations en espèces environ deux fois plus élevés que les taux régionaux. A l'inverse, en Haute-Marne, la croissance des dépenses de soins de ville ralentit depuis 2009. Elle est inférieure de 0,8 point par rapport au niveau régional. Cela est dû notamment à un fort ralentissement de la progression des dépenses d'auxiliaires médicaux et de prestations en espèces ainsi qu'au léger recul des dépenses de médicaments enregistrés en 2011.

L'Aube et la Marne présentent des évolutions des dépenses de soins de ville plus proches du niveau régional, avec pour la Marne une très faible augmentation des indemnités journalières pour la deuxième année consécutive et des frais de transport.

L'évolution des dépenses d'hospitalisation suit celle des soins de ville

Les dépenses d'hospitalisation des trois principaux régimes (hors T2A pour la MSA) dépassent 1,5 milliard d'euros en 2011 en Champagne-Ardenne. Leur évolution est identique à celle des soins de ville. Elle est plus mesurée dans la région (+2,1 %) qu'en France (+2,9 %). La région est coupée en deux. Les Ardennes et la Marne présentent des taux d'évolution inférieurs au niveau régional tandis que dans l'Aube et la Haute-Marne, ils dépassent les 3 %.

Dépense de santé moyenne par personne protégée

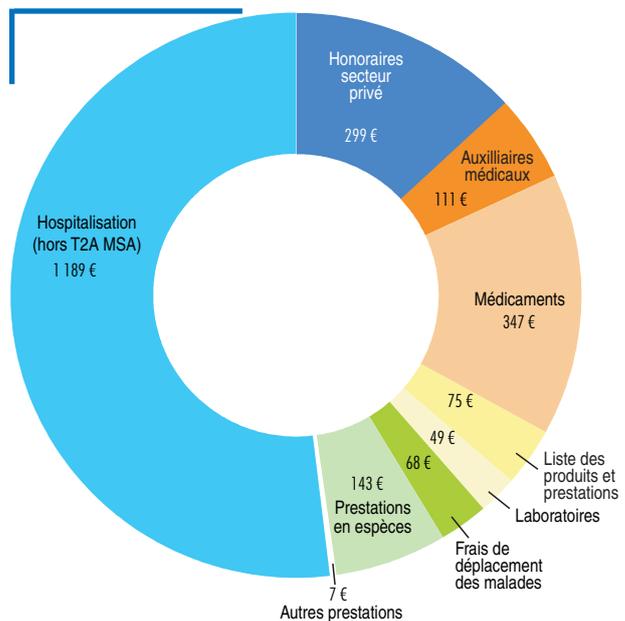


La consommation de soins moyenne en Champagne-Ardenne équivalente au niveau national

En Champagne-Ardenne comme en France, le coût moyen par personne protégée atteint 2 290 euros en 2011. Il est en hausse de 47 euros par rapport à 2010, soit 2,1 %. Sur les cinq dernières années, le coût moyen a progressé plus rapidement dans la région qu'en France (respectivement +14 % et +10,5 % entre 2007 et 2011). La Marne et la Haute-Marne enregistrent une consommation de soins supérieure de plus de 5 % à la moyenne régionale. ■

Stéphanie Dauthel (ARS Champagne-Ardenne)
Avec la participation de Christine Remy (CPAM de la Marne)
Nadine Gadeau (MSA)
Jérôme Labroche (RSI)

Répartition des dépenses moyennes par poste et par personne protégée en Champagne-Ardenne



>> Les trois principaux régimes d'assurance maladie de Champagne-Ardenne

En Champagne-Ardenne, 97 % de la population est protégée par les trois principaux régimes de base à savoir le Régime Général, la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et le Régime Social des Indépendants (RSI). Du fait de la ruralité et de l'importance du secteur viticole de notre région, la part de la population affiliée à la MSA est deux fois plus élevée qu'au niveau national, respectivement 10 % contre 5 %.

DÉPENSES DE SANTÉ

>> La Couverture Maladie Universelle Complémentaire

La Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C), attribuée sous condition de ressources, est une complémentaire santé qui prend en charge gratuitement, avec dispense d'avance des frais, les dépenses de santé non couvertes par les régimes obligatoires d'assurance maladie. Fin 2011, près de 95 000 Champardennais bénéficient de la CMU-C pour les trois principaux régimes, soit 7,3 % de la population protégée. La part des bénéficiaires de la CMU-C de Champagne-Ardenne est supérieure de 1,3 point à celle de la France. Dans les Ardennes, ce taux est nettement plus élevé qu'au niveau régional, +2,5 points. Dans l'Aube, la Marne et la Haute-Marne, la part des bénéficiaires de la CMU-C est plus proche de la part régionale.

Dénombrement des bénéficiaires de la CMU-C au 31/12/2011

Unité : nombre et %	Effectif	Part dans la population protégée
Ardennes	26 870	9,8
Aube	22 520	7,7
Marne	33 960	6,1
Haute-Marne	10 920	6,3
Champagne-Ardenne	94 270	7,3
France métropolitaine	3 781 000	6,0

Sources : CPAM, MSA et RSI



>> Définitions

ONDAM : Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie, fixé par le gouvernement et voté par le parlement chaque année, a pour objet de réguler les dépenses d'assurance maladie. Les dépenses du champ de l'ONDAM sont constituées par les prestations maladie, maternité et accident du travail-maladies professionnelles versées par l'ensemble des régimes obligatoires d'assurance maladie. Les indemnités journalières maternité et les rentes d'accidents du travail sont toutefois exclues.

Liste des Produits et Prestations (LPP) : dispositifs médicaux pour traitements et matériels d'aide à la vie, articles pour pansements, orthèses et prothèses externes, dispositifs médicaux implantables etc.

Prestations en espèces : indemnités journalières hors maternité, arrêt de travail.

Tarification à l'activité (T2A) : mode de financement des établissements de santé en fonction de leur activité exacte.

Personne protégée : personne qui, à quelque titre que ce soit, a droit aux prestations des régimes d'assurance maladie, obligatoire ou complémentaire.

ACTIVITÉ TUTÉLAIRE

9 144 bénéficiaires d'une mesure de protection juridique

Au 31 décembre 2011, en Champagne-Ardenne, 9 144 mesures sont exercées par des professionnels visant soit à la protection des personnes se trouvant, en raison de l'altération de leurs facultés mentales ou corporelles, dans l'incapacité de pourvoir seules à leurs intérêts (sauvegarde de justice, curatelle ou tutelle), soit visant une mesure d'accompagnement judiciaire destinée à rétablir l'autonomie de la personne dans la gestion de ses ressources. Au cours de l'année 2011 sont exercées 4 754 curatelles (52 % des dossiers), 3 888 tutelles (43 % des dossiers), 153 sauvegardes de justice, 78 mesures d'accompagnement judiciaire, 11 tutelles aux prestations sociales adultes et 260 autres mesures. Sur l'année 2011, les juges des tutelles ordonnent 1 344 nouvelles mesures et 825 sorties de mesures dont 479 dues à un décès (hors mesures révisées).

Si les curatelles et les tutelles constituent les mesures principales de protection des populations, respectivement 52 % et 43 % du total, leurs parts varient entre les différents services de protection. Ces derniers s'organisent autour de trois types d'opérateurs : les services tutélaires, les mandataires judiciaires privés et les préposés d'établissement (cf. encadré). La part des curatelles représente 56 % de l'activité des services tutélaires alors qu'elle est de 44 % pour les mandataires privés et descend à 21 % pour les préposés d'établissement. Le poids des mesures de tutelles est le moins important pour les services tutélaires (38 %) et les mandataires privés (52 %) mais le plus conséquent auprès des préposés d'établissement (73 %).

Une large part de personnes âgées

En Champagne-Ardenne comme au niveau national, l'activité de protection des services tutélaires, des mandataires privés et des préposés d'établissement concerne principalement les personnes âgées et davantage les femmes dont l'espérance de vie est plus élevée.

Parmi les 9 144 mesures exercées en 2011, 40 % s'adressent à des personnes de 60 ans et plus dont 21 % aux personnes de 75 ans et plus. La protection juridique des majeurs concerne 48 % de femmes.

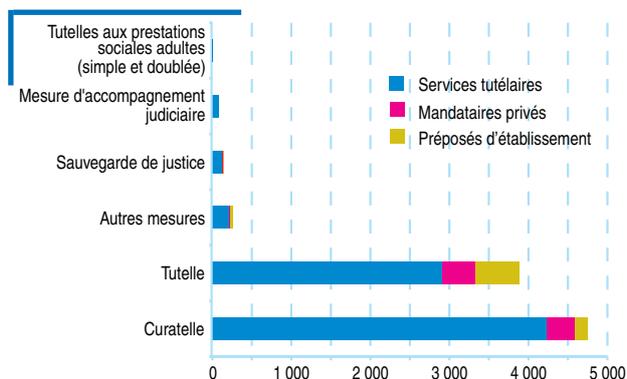
Parce que les professionnels de la protection des adultes s'inscrivent dans une organisation partagée, le profil des bénéficiaires varie selon les opérateurs de la prise en charge. Ainsi, la part des personnes de 40 à 59 ans sous protection suivies par les services tutélaires est de 43 %, celle des 60 ans et plus étant de 34 % ; tous âges confondus, la proportion de femmes suivies par ces services est de 47 %.

Parmi les personnes suivies par les mandataires privés, 64 % ont 60 ans ou plus, la part des seules personnes de 75 ans ou plus étant de 42 %, reflet de la plus forte part de personnes âgées gérées par les mandataires privés. Plus âgée, cette population est également plus féminisée (58 %).

Enfin, dans près d'un cas sur deux (47 %), les préposés s'occupent de personnes sous protection âgées de 75 ans et plus, la proportion de femmes demeurant majoritaire avec 52 %.

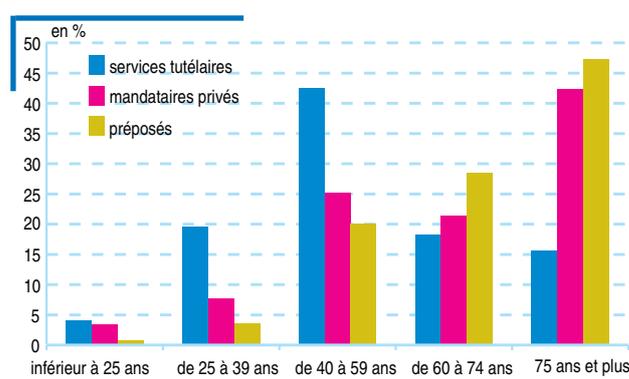
Pascale Launois
Drjcs Champagne-Ardenne

Nombre de mesures par type en 2011
en Champagne-Ardenne



Source : DRJSCS - enquête d'activité auprès des opérateurs du secteur

Répartition des personnes sous protection par tranche d'âges et opérateur en 2011 en Champagne-Ardenne



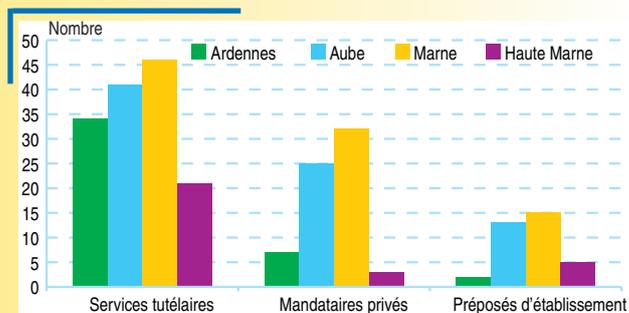
Source : DRJSCS - enquête d'activité auprès des opérateurs du secteur

ACTIVITÉ TUTÉLAIRE

>> Les mandataires judiciaires à la protection des majeurs

La loi du 5 mars 2007 réformant la protection judiciaire des majeurs, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009, a créé un nouveau statut de « mandataire judiciaire à la protection des majeurs », appellation qui recouvre l'ensemble des opérateurs tutélaires antérieurs. L'activité tutélaire consiste à assurer, sur et dans le strict respect du mandat du juge, soit des mesures visant à la protection des personnes qui se trouvent, en raison de l'altération de leurs facultés mentales ou corporelles, dans l'incapacité de pourvoir seules à leurs intérêts (sauvegarde de justice, curatelle ou tutelle), soit une mesure d'accompagnement judiciaire (MAJ) destinée à rétablir l'autonomie de la personne dans la gestion de ses ressources. Au 31 décembre 2011, 244 mandataires judiciaires à la protection des majeurs sont inscrits sur les listes départementales de Champagne-Ardenne. Ils exercent soit au sein de services tutélaires (142), soit en tant que mandataires privés (67), soit en tant que préposés d'établissement (35).

Mandataires judiciaires à la protection des majeurs en Champagne-Ardenne en 2011



Source : Arrêtés départementaux relatifs à la liste des mandataires judiciaires à la protection des majeurs



>> Lexique

- **La sauvegarde de justice** : mesure la plus légère destinée à protéger le majeur atteint d'une altération de ses facultés mentales ou corporelles, sans le priver de sa capacité. Ce régime temporaire cesse dès que la personne recouvre ses pleines facultés ou, au contraire, dès qu'une mesure plus contraignante est mise en place.
- **La curatelle** : régime de protection durable qui a pour objet d'assister ou de contrôler, de façon continue et dans les actes importants de la vie civile, le majeur qui, sans être hors d'état d'agir lui-même, nécessite, du fait de l'altération de ses facultés personnelles, d'être assisté ou contrôlé.
- **La tutelle** : régime de protection durable qui vise à représenter, de manière continue et dans les actes de la vie civile, le majeur dont l'altération des facultés personnelle rend la représentation obligatoire.
- **La mesure d'accompagnement judiciaire** : mesure qui s'est substituée à la tutelle aux prestations adultes le 1^{er} janvier 2009. Cette mesure a pour objet de rétablir l'autonomie des personnes dans la gestion de leurs prestations sociales. Sa mise en œuvre est subsidiaire et n'est possible qu'en cas d'échec des mesures administratives d'accompagnement social.